
DOSSIER

Pourquoi une Année
européenne du
développement ?

PÉROU

**Deux agendas
pour l'usage de la terre**





Lire l'article de ce numéro consacré à l'hémorragie fiscale en page 25.

Illustration © Philippe de Kemmeter.

Le dévoiement de la résilience

Dans le cadre de l'Année européenne pour le développement, l'Union européenne a affirmé son engagement pour une agriculture durable.

L'UE peut-elle vraiment se vanter que ses politiques, en ce compris celles liées au commerce et à la fiscalité, œuvrent de manière cohérente en faveur du développement et de l'agriculture durable? Certains traités de libre-échange et autres accords de partenariat économique profitent bien plus aux grandes entreprises européennes qu'à la population des pays avec lesquels ces accords sont conclus. Et les échanges mondiaux qu'ils promeuvent entrent en contradiction avec la construction d'un monde écologiquement viable.

Derrière cette bonne conscience de l'UE se trame un nouveau substantif à la mode: la résilience. Un mot d'origine anglo-saxonne d'abord d'usage en psychologie. La «résilience», c'est la capacité de l'individu à se relever d'un traumatisme, à rebondir, à repartir à zéro. Appliqué au fil du temps à l'univers de la coopération, la résilience est devenue une sorte d'injonction. Car ceux qui enjoignent aux pays en développement d'être «résilients» ne soutiennent souvent pas les politiques nationales et régionales existantes, qui moyennant un véritable appui, pourraient être résilientes.

Les paysans du Sud, qui forment la majorité de la population pauvre des pays en développement, n'ont pas attendu les discours sur la «résilience» pour affronter leur quotidien. Cela fait des décennies qu'ils s'en sortent avec presque rien, des années qu'ils sont «résilients», bien avant que ce mot ne soit même connu des «experts» du développement, bien avant que des politiques aient brisé ou atténué les liens familiaux et sociaux qui constituaient la base de cette résilience.

En embuscade de la résilience se cache une volonté de réduire les dépenses publiques et de privilégier les investissements privés, avec toutes les conséquences connues pour les paysans (accaparement des terres, disparition de l'agriculture familiale, etc.). Pour l'universitaire français Benoît Lallau¹, on ne peut tolérer que la résilience serve d'alibi pour se désengager de notre devoir de solidarité avec les plus démunis.

Benoît Lallau conseille néanmoins aux organisations paysannes de se réapproprier cette notion de résilience, car elle appartient depuis toujours à ceux qui la pratiquent au quotidien. Nous ne pouvons pas autoriser son dévoiement. La recherche d'une cohérence des politiques de l'Union européenne en matière de développement ne doit pas être mise à l'écart par l'instrumentalisation de la résilience.



Pierre Coopman,
rédacteur en chef de Défis Sud

La notion de résilience appartient depuis toujours à ceux qui la pratiquent au quotidien.

¹ Benoît Lallau, «À la recherche du Sahélien résilient. Éléments de réflexion sur une notion à la mode». Université de Lille, octobre 2015.

sommaire

n° 127

Directeur de la publication : Jean-Jacques Grodent. Rédacteur en chef : Pierre Coopman. Conseil éditorial : Laurent Biot, Christophe Brisme, François Cajot, Pierre Coopman, Freddy Destrait, Olivier Hauglustaine, Jean-Jacques Grodent, Marc Mees, Virginie Pissoort, Claire Stoeckel, François Vandercam. Collaborateurs : Nicolas Demartin, Emmanuel Juste, Ayla Kardas, Inoussa Maiga, Miguel Mennig, François Misser, Claire Stam. Couverture : Philippe de Kemmeter. Rédaction : Rue aux Laines, 4, 1000 Bruxelles. tél. 32 (0)2 511 22 38 Réalisation : Studio Marmelade. Impression : The Factory Brussels. Défis-Sud est une publication de SOS Faim. Défis-Sud est un forum où des auteurs d'horizons divers s'expriment sur les thèmes du développement. Tous droits de reproduction réservés. Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les titres et les sous-titres sont parfois de la Rédaction. E-mail : pco@sosfaim.org Site web : www.sosfaim.org

Imprimé sur papier recyclé. Éditeur responsable : Olivier Hauglustaine - rue aux Laines, 4 - 1000 Bruxelles. Défis Sud bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGD).

DE BELGISCHE
ONTWIKKELINGSSAMENWERKING .be



EXTRACTIVISME AU PÉROU

Deux agendas pour l'usage de la terre

Depuis toujours, les conflits miniers au Pérou ont gravité autour d'intérêts contradictoires inhérents à la redistribution des profits issus de l'exploitation minière. Aujourd'hui, d'autres enjeux, environnementaux, viennent s'ajouter aux anciennes causes des conflits.

6 - 9



LECTURE

Le commerce c'est la guerre

La mondialisation néolibérale a fait croire à l'opinion publique qu'ouvrir les marchés favoriserait la paix. Mais il y a déjà 500 ans que le commerce est devenu une arme de domination violente.

29 - 30



AGIR

Résilience en Afrique de l'Ouest. Organisation du plaidoyer en Amérique latine.

31

Dossier

10 - 28

Pourquoi une Année européenne du développement ?



Dossier

10 - 28

Pourquoi une Année européenne du développement ?

Un développement qui avance et qui recule

L'Année européenne (2015) du développement (AED) est une année déterminante selon la Commission européenne. Elle voit l'arrivée à terme des Objectifs du millénaire pour le développement et l'adoption en septembre d'Objectifs pour le développement durable. Mais au cours de cette année, les politiques qui sapent les efforts des paysans africains pour préserver leur souveraineté alimentaire ont perduré.

10 - 13

Simple campagne de com ou mobilisation utile ?

L'AED servirait à quelque chose si le but était de s'adresser aux citoyens pour les sensibiliser à l'importance de la coopération au développement pour répondre aux enjeux mondiaux qui affectent leur quotidien. Or, la forme que prend cette Année du développement est essentiellement celle d'un label proposant de soutenir des campagnes de communication.

14-15

L'incohérence comme politique ?

Le FMI et la Banque mondiale, avec l'appui des États membres de l'UE, ont, depuis des décennies, contraint les pays en développement à ouvrir leurs marchés, à abaisser leurs droits de douane et à importer des produits alimentaires provenant d'Europe à des prix de dumping. On persiste à vouloir appliquer de vieilles recettes qui ne fonctionnent pas.

16-18

À la fois sauveur et bourreau ?

Y a-t-il quelque chose qui marche dans la coopération au développement de l'UE avec le Niger ? Moussa Tchangari, secrétaire général d'Alternatives Espaces Citoyens, reconnaît des points positifs. De là à dire que le Niger est libre du choix de ses axes prioritaires pour l'utilisation des fonds mis à disposition par l'EU, c'est un pas qu'il ne franchit pas.

19-20

Inspection du catalogue de pub de l'UE

Prétendre que les différentes politiques européennes, en ce compris les politiques liées au commerce, œuvrent ensemble, de façon cohérente, en faveur du développement dans les pays pauvres, est une contre-vérité.

21-24

L'hémorragie fiscale, obstacle majeur

Le 6 novembre dernier, le journal Le Monde révélait dix ans d'obstruction systématique de la part du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Belgique, aux tentatives de réforme des régimes fiscaux « dommageables » profitant aux multinationales, souhaitées par l'Union européenne.

25-28

environnement

« EXTRACTIVISME » AU PÉROU

Deux agendas pour l'usage de la terre

Un article de Nicolas Demartin

Depuis mars 2015, la région d'Arequipa, dans le sud du Pérou, est sujette à de violents conflits sociaux et voit sa population s'opposer au projet minier Tía María de la société transnationale Southern Copper Corporation, détenue majoritairement par le conglomérat minier mexicain Grupo Mexico.

Le 22 mai dernier, le gouvernement péruvien déclarait l'état d'urgence dans la province d'Islay, dans la région d'Arequipa. Les libertés individuelles étaient suspendues et les forces armées venaient prêter main forte à la police pour assurer le maintien de l'ordre public. Le jour même, un manifestant perdait la vie, venant s'ajouter aux décès de deux autres opposants et d'un policier depuis le début des protestations.

À la base de ces conflits sociaux, il y a eu, en août 2014, l'approbation par le ministère de l'Énergie et des Mines d'une seconde étude d'impact environnemental du projet. Selon le bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (Unops), la première étude d'impact environnemental se contentait des exigences minimums attendues et comprenait de nombreuses lacunes. D'après le ministère de l'Énergie et des Mines, la seconde étude corrigerait ces faiblesses. Malgré l'approbation de cette nouvelle étude par le gouvernement, les opposants au projet Tía María – les autorités locales et les citoyens ainsi que certains mouvements sociaux – affirment que la pollution de l'eau de la vallée de Tambo aura des conséquences néfastes sur l'agriculture, principale activité économique de la région. Le gouvernement prétend que ces craintes sont infondées et que la mine conduira à la prospérité de l'ensemble de la région d'Arequipa. Cependant le passé environnemental de la Southern, active depuis six décennies au Pérou, tend à donner raison aux opposants. Elle a notam-

ment pollué 36 ans la région de Tacna, dans le sud du Pérou en rejetant des métaux lourds dans les eaux utilisées pour l'agriculture et l'élevage. Le projet Tía María est aujourd'hui provisoirement suspendu.

Des conflits interminables

Les conflits miniers rythment l'actualité péruvienne depuis le début des années 2000. La Defensoria del Pueblo, organe autonome de l'État qui traite et collecte les plaintes des citoyens victimes de violation de leurs droits fondamentaux, recense plus de 200 conflits sociaux en permanence dans l'ensemble du pays, principalement liés à des considérations socio-environnementales. Dans la région de Cajamarca, l'une des plus pauvres du Pérou, d'importantes manifestations ont éclaté en 2012. Le géant étasunien Newmont Mining Corp. y exploite depuis 1993 la mine d'or et de cuivre à ciel ouvert de Yanacocha, la plus grande d'Amérique du Sud, financée en partie par l'International Finance Corporation, bras financier de la Banque mondiale dont le but est de réduire la pauvreté en favorisant le développement du secteur privé. Mais une récente enquête de l'International Consortium for Investigative Journalists¹ a démontré que la pauvreté reste prépondérante pour les populations vivant à proximité de la mine et les conséquences sur l'environnement sont dramatiques. Tout indique que la Newmont a

¹ <http://projects.huffingtonpost.com/worldbank-evicted-abandoned/how-worldbank-finances-environmental-destruction-peru>

Les nombreux conflits miniers rythment l'actualité péruvienne depuis le début du siècle.



violé la réglementation environnementale à une grande échelle, alors que les projets soutenus par la Banque mondiale sont supposés répondre à des critères sociaux et environnementaux exigeants. On trouve aujourd'hui, dans les eaux et les terres des villages alentour, des métaux lourds favorisant de hauts taux de cancer et d'insuffisance rénale. Lors des manifestations de 2012, la police a tiré sur la foule, tuant cinq manifestants. Après ces événements tragiques, Newmont a suspendu le lancement d'un autre projet minier dans la région, Conga, pour une période indéfinie.

D'échecs en victoires

Les mouvements anti-extractivistes ont engrangé plusieurs victoires importantes. Ainsi, une énorme mobilisation sociale en 2002 est parvenue à bloquer la tentative de privatisation de l'entreprise d'électricité régionale d'Arequipa par un consortium belge. Autre exemple, en 2008 est créé le ministère de l'Environnement suite aux pressions de plusieurs ONG. Cependant, ces luttes sociales n'ont jamais été un long fleuve tranquille et les partisans du modèle extractiviste n'ont pas hésité à décrédibiliser leurs opposants. En octobre 2007 et mars 2008, Alan García, alors président de la République, publiait deux articles dans *El Comercio*, taçant les pauvres et affirmant que la raison profonde pour laquelle le pays ne pouvait se développer sereinement était l'attitude dite du chien du jardinier (*el perro del hortelano*) d'une partie de la population face aux ressources naturelles: «*Celui qui n'a pas faim mais qui empêche les autres de manger*», arguant ainsi que les opposants aux projets n'auraient pas d'arguments valables².

Au profit de tous ?

Depuis toujours, les conflits miniers ont gravité autour d'intérêts contradictoires inhérents à la redistribution des profits issus de l'exploitation minière. C'est-à-dire autour de la lutte pour l'accès et le contrôle des ressources

naturelles, conduisant à des débats sur la propriété, la fiscalité, la nationalisation, etc. Aujourd'hui, d'autres enjeux, environnementaux, viennent s'ajouter aux anciennes causes des conflits. De fait, l'ensemble du spectre politique latino-américain continue à asseoir un modèle économique basé sur l'extraction des matières premières, que ce soient les représentants de la nouvelle gauche progressiste aux accents bolivariens, tels les gouvernements du Venezuela, de l'Équateur ou de la Bolivie, qui ont mis en place des processus impliquant une plus grande participation de l'État accompagnée de programmes de redistribution des profits, ou

Après la mort de cinq manifestants opposés au projet Conga, la Newmont en a suspendu le lancement.

Illustration © Agathe Dananai.



Histoire : La malédiction des matières premières

Au lieu de voir la richesse minérale du pays comme une bénédiction, une analyse de l'histoire économique et sociale du Pérou illustre plutôt la malédiction des matières premières. En effet, les premières entreprises minières au Pérou ne datent pas du début des années 2000 et dès le XVI^e siècle, l'État colonial a mis en marche une production minière à grande échelle, l'extraction de l'argent, construite autour de la brutalité et de la destruction symbolisées par la mine de Potosi, située dans ce qu'on dénommait alors le Haut-Pérou (aujourd'hui en Bolivie).

En 1821, l'indépendance n'a signifié qu'un changement politique, mais pas une transformation intégrale des bases économiques et sociales du pays. La relation de subordination de l'économie péruvienne à l'Europe n'a pas été altérée substantiellement. Le Pérou est passé d'une domination économique monopolistique européenne à la dépendance commerciale et financière vis-à-vis de l'Angleterre. Le guano, le caoutchouc et les farines de poissons vont successivement servir de rente au pays, au seul profit d'une petite oligarchie.

Dans les temps qui vont suivre, ceux de l'histoire mouvementée du Pérou, faite de coups d'État et de régimes plus ou moins démocratiques, de va-et-vient entre protectionnisme aveugle et libre-commerce absolu, de périodes de nationalisation suivi de l'éternel ressac du capitalisme sauvage, jamais le pays ne parviendra à se doter d'une industrie de transformation digne de ce nom. Ne sortant pas de son rôle assigné à l'heure de la globalisation et du système-monde de périphérie fournisseuse de matières premières à un centre industrialisé.

Il s'agit de concevoir la terre comme un territoire et non comme une ressource.

que ce soient les gouvernements qui laissent l'exploitation minière aux mains des entreprises transnationales, tels le Pérou ou la Colombie, espérant benoîtement que les profits ainsi engendrés se diffusent à l'ensemble de la société. Au Pérou, grâce à l'impressionnante croissance des économies chinoise et indienne qui ont permis de maintenir à un niveau élevé les prix des matières premières et une croissance soutenue du PIB, le secteur des exportations de minéraux a été le principal protagoniste de la récupération de l'économie après la décennie noire des années 80. Toutefois, la question du meilleur usage de la terre pour lutter contre la pauvreté, promouvoir des modes de vie soutenables et contribuer à un développement centré sur les droits de tous est plus que jamais d'actualité. En effet, la plupart de ces projets miniers s'étendent sur des aires de production agricole.

Empiètement sur l'agriculture

Ces événements révèlent la coexistence de deux agendas pour l'usage de la terre et des ressources minières situées dans des zones rurales. D'une part, celui de ceux qui défendent le modèle extractiviste, composé de réseaux de personnes et d'organisations qui sont tout sauf ruraux, comme l'État, les habitants de la capitale, les entreprises transna-

tionales, les actionnaires, les gouvernements de l'Union européenne, des États-Unis ou de la Chine. D'autre part celui des opposants, regroupant les communautés paysannes, les ONG locales et nationales et des mouvements internationaux, qui conçoivent la terre avant tout comme un territoire et non comme une ressource. Les enjeux locaux s'opposent aux intérêts globaux, mais le rapport de force est inégal. Et cette asymétrie a des conséquences matérielles pour les populations qui vivent sur ces territoires. Le débat qui se pose ici porte sur le type de société que l'on veut construire, le type d'économie que l'on veut promouvoir, le type de relation que l'on veut établir avec l'environnement. Les conflits sont alors l'occasion de discussions de fond. Mais l'État péruvien préfère délégitimer les opposants aux projets miniers plutôt que de saisir l'occasion d'organiser de véritables débats sur le modèle de société. Il s'attelle dès lors à disperser les plaintes de ses opposants par la rhétorique de la seule politique possible et des lois naturelles de l'économie, et lance de fallacieuses accusations sur le rôle supposé des ONG étrangères dans le soutien financier des *antimineros*.

Sortie en douceur ?

Toutefois, d'autres voies sont possibles. Les courants post-extractivistes latino-améri-



cains³ plaident pour une sortie en douceur du modèle actuel, conscients que seule une transition lente est réaliste au vu des intérêts économiques en jeu. Ils ont le mérite de faire émerger des propositions et réflexions alternatives au modèle de développement qui prévaut aujourd'hui en plaidant pour une économie moins dépendante de l'exploitation et l'exportation de matières premières. Une société post-extractiviste doit intégrer le caractère limité des ressources et prendre la mesure des conséquences socio-environnementales de l'activité d'extraction dans la construction de son avenir. Elle n'est pas contraire à la production industrielle, mais veut organiser sa réorientation vers d'autres formes de production et sortir du cycle de spécialisation par la diversification de son in-

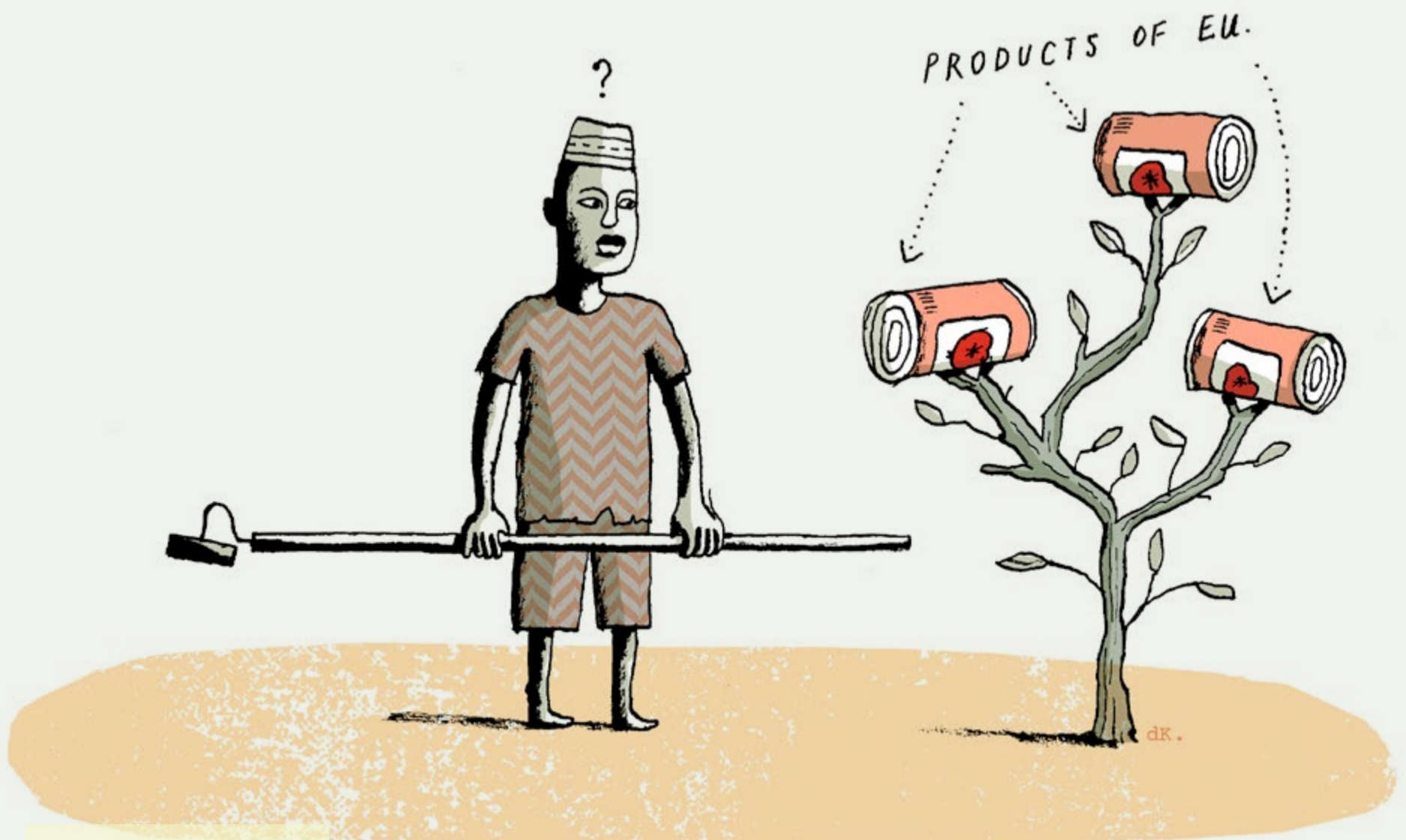
dustrie. Elle ne s'oppose pas à l'exploitation des ressources naturelles mais plaide pour la réduction de l'intensité de l'industrie extractiviste, pour que cette dernière ne soit plus basée sur la demande mondiale de matières premières, mais sur les besoins régionaux. Les courants post-extractivistes réfléchissent à la mise en place de mesures économiques non polluantes qui doivent compenser les pertes économiques des régions fortement dépendantes de l'exploitation de matières premières. Ils mettent en avant le respect des droits de la nature et des droits fondamentaux permettant de vivre dans un environnement sain. Ces conflits miniers mettent ainsi la société dans son ensemble face à ses responsabilités et, à l'heure où pataugent les négociations pour un accord mondial sur le climat, constituent l'occasion de repenser l'avenir. ♦

Face aux conglomérats miniers et à une presse soutenant le régime, les ONG et l'ONU informent les populations locales sur les enjeux.

Illustration © Agathe Dananai.

Dossier

Pourquoi une Année européenne du développement?



*L'aide au développement
devrait favoriser la souveraineté
alimentaire. Est-ce bien le but
de l'Union européenne?*

Illustration © Philippe de Kemmeter.



INTRODUCTION

Un développement qui avance et qui recule

Un article de François Misser

Au cours cette Année européenne du développement, l'UE a pris plusieurs initiatives saluées par ses partenaires. Mais, parallèlement, ont continué à se développer des politiques qui sapent les efforts des paysans africains pour préserver leur souveraineté alimentaire et leur autonomie semencière.



L'année du développement, selon la Commission

C'est une année déterminante selon la Commission européenne, celle qui voit l'arrivée à terme des Objectifs du millénaire pour le développement et l'adoption en septembre d'Objectifs pour le développement durable, mettant en avant la lutte contre le changement climatique. L'AED vise à associer les citoyens, en particulier les jeunes, au débat sur le thème retenu, « Notre monde, notre dignité, notre avenir ». C'est ainsi qu'au Royaume-Uni a été organisée une Journée européenne du développement dans les écoles. Les responsables de la DG Devco (coopération et développement) décrivent l'exercice comme participatif.

Dans le domaine-clé de l'alimentation, l'UE a pris plusieurs initiatives en 2015. L'une des plus importantes a été l'annonce en juillet, par le commissaire au Développement Neven Mimica, du lancement du programme AgriFI. À partir de 2016, AgriFI va soutenir les petits exploitants et les PME agricoles à travers des dons qui serviront à mobiliser des investissements privés et publics additionnels selon des mécanismes de « *blending* », combinant des dons de la Commission et des prêts de banques européennes de développement. Le but est de pallier le manque de mécanismes appropriés pour financer les petits entrepreneurs agricoles mais aussi d'apporter une assistance technique et des instruments d'analyse des filières pour appuyer le processus décisionnels des investisseurs africains et de leurs partenaires.

L'autre grande date a été l'adoption par la communauté internationale des Objectifs pour le développement durable (ODD) et en particulier de l'ODD 2 qui vise d'ici 2030 à « *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* ». La mesure s'imposait car même si ces 20 dernières années, la croissance économique rapide et la productivité agricole accrue ont permis de diviser par près de deux le nombre de personnes sous-alimentées, la malnutrition et la faim extrême entravent encore considérablement le développement de nombre de pays. On estime à 795 millions le nombre de personnes chroniquement sous-alimentées en 2014, du fait de détériorations environnementales,

de sécheresses et de l'appauvrissement de la biodiversité. Une personne sur quatre souffre encore de la faim en Afrique.

Pareille situation exige d'encourager des pratiques agricoles durables: améliorer les moyens d'existence et les capacités des petits paysans, permettre une égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés. Cela implique aussi une coopération internationale pour assurer les investissements dans les infrastructures et les technologies qui améliorent la productivité agricole, dit-on à la Commission. Dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement pour la période 2014-2020, sur 57 programmes indicatifs nationaux (PIN) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 29% des fonds incluent d'une façon ou d'une autre des aspects de sécurité alimentaire. Une partie de ces PIN soutient également le développement rural et l'agriculture durable. Au cours de l'Année européenne du développement (AED), a été signé en outre le Programme indicatif régional de l'Afrique de l'Ouest 2014-2020 dont l'un des axes prioritaires est « *la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les ressources naturelles* », qui fait l'objet d'une dotation de 300 millions d'euros.

Milan 2015 :

« Partenariat public paysan privé »

En octobre l'UE a participé à l'expo 2015 « Nourrir la Planète » à Milan. La direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne y a organisé un séminaire sur les investissements, auquel étaient invitées les

l'UE produit des accords favorisant le modèle agro-industriel et les grandes multinationales.

organisations de producteurs africains. Le directeur général adjoint de la DG Agri, John Clarke, estime que le consensus s'est fait sur plusieurs aspects dont l'importance essentielle du secteur privé pour assurer le développement de l'agriculture, mais aussi pour reconnaître la difficulté pour les petits paysans d'avoir accès aux investissements et de préserver leurs droits fonciers.

Lors des débats à Milan, a émergé un consensus sur la nécessité de mettre en place des structures de consultation des paysans par les bailleurs, ainsi que sur celle de faire en sorte que les sociétés européennes d'agro-business investissent en Afrique de façon responsable. S'exprimant au nom de la Pan-African Farmers Organization, Elizabeth Atangana a défendu la nécessité d'un développement inclusif des investissements agro-industriels en partenariat avec les organisations paysannes, préconisant un « partenariat public paysan privé ».

Au nom de la DG Devco (Coopération et Développement) de la Commission européenne, Carla Montesi a estimé que le processus Agir (Alliance globale des initiatives de résilience) au Sahel, en ouvrant un espace pour les organisations de la société civile, a opéré un choix salutaire pour permettre une appropriation de cette dynamique par les acteurs de terrain. La politique européenne « *met en exergue l'importance de l'agriculture durable, en se concentrant sur les petites exploitations agricoles et les moyens de subsistance des populations rurales et la création et le renforcement des organisations de producteurs* ».

Les APE peuvent saper les efforts

À Milan, l'UE a mis l'accent sur les performances de l'agriculture intelligente. Robert Zougmoré, directeur du Programme régional ouest-africain sur le changement climatique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), a exposé les nouveaux défis comme la réduction de la saison de croissance et la réponse apportée au Burkina Faso grâce à une meilleure information sur les épisodes de stress hydrique.

Toutefois, pour se donner les moyens d'une résilience, d'autres conditions sont nécessaires, ont plaidé les représentants de la société civile ouest-africaine. Ils rappellent que les chocs climatiques successifs ont été à l'origine de l'éveil des consciences dans les exploitations familiales. Mais la stratégie des

acteurs s'est heurtée aux impacts négatifs des politiques de libre-échange, en particulier les programmes d'ajustement structurels (PAS), qui ont affecté les investissements publics et les instruments de régulation des marchés, ce qui a profité aux importations de denrées alimentaires. Ces politiques risquent d'être poursuivies et aggravées par les Accords de partenariat économiques (APE), s'inquiètent-ils, affirmant dans une déclaration « *la nécessité de promouvoir des politiques de souveraineté alimentaire pour atteindre la sécurité alimentaire, et en ce sens, notamment, le devoir de garantir le droit des producteurs à accéder à la terre, à l'eau et aux facteurs de production (semences de qualité, crédit)* ».

Car jusqu'à présent, malgré les discours indiquant l'importance et le potentiel de l'agriculture familiale, celle-ci n'a pas bénéficié suffisamment d'investissements publics et de ressources financières pour s'adapter et accroître sa performance à la hauteur des besoins, déplorent les organisations de la société civile ouest-africaines.

Des politiques incohérentes

Blandine Bouniol, de la plate-forme des ONG européennes Concord, reconnaît que le cadre politique pour la sécurité alimentaire de la Commission européenne tient compte du droit à l'alimentation et du rôle pivot de l'agriculture familiale dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Mais à côté de ça, déplore-t-elle, l'UE produit des accords commerciaux, des accords d'investissements et des priorités pour la recherche qui ont plutôt tendance à favoriser le modèle agro-industriel et à assurer la domination des grandes multinationales agroalimentaires. Elle critique la manière dont les questions relatives aux investissements publics et privés sont traitées dans la politique de développement, en allant à l'encontre des objectifs de souveraineté alimentaire. Le problème dit-elle, est qu'au sein même de la Commission européenne, la politique de développement n'a pas le même poids que la politique commerciale.

Bien sûr, poursuit-elle, l'UE, sur la base des obligations découlant du Traité de Lisbonne, produit tous les deux ans un rapport sur la Cohérence des politiques au service du développement, qui prend acte du progrès. Mais ce rapport est fait par la Commission, à la

fois juge et partie. «*Forcément tout est beau, tout est parfait à part quelques paragraphes sur les défis à venir*», ironise-t-elle. Un des problèmes est que la Commission n'a pas mené beaucoup d'études sur l'impact de ses politiques dans les pays en développement. Dans le cas de l'Accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest, l'étude d'impact date d'il y a plus de dix ans ! En outre, au-delà de l'APE, il conviendrait d'évaluer les effets des autres politiques (énergie, politique agricole commune, recherche). La Commission européenne a l'obligation de produire une étude d'impact pour chaque nouvelle proposition politique d'ampleur. Encore faut-il voir comment cela s'exécute : ayant passé aux cribles les études faites par l'UE entre 2009 et 2011, la plate-forme danoise de Concord a observé que la case de la réponse à l'impact des politiques sur les PED n'avait été remplie que dans 7 cas sur les 77 examinés. «*En attendant, la Commission continue à dire que ces politiques, notamment commerciales, n'ont pas d'effet sur les pays en développement mais comment peut-on le prétendre si on ne se donne pas les moyens de vérifier ce postulat ?*», demande Blandine Bouniol.

Absence de souveraineté alimentaire

La question des accords commerciaux est loin d'être réglée. Deux pays africains n'ont pas ratifié l'Accord UE-Afrique de l'Ouest : le Nigeria et la Gambie. Manifestement les négociations ont laissé des traces. Blandine Bouniol rappelle le chantage exercé par l'UE avec des propos du genre «*si vous signez pas vous allez perdre vos tarifs préférentiels*» pour mettre plus la pression. Le problème, c'est le dogme de la Commission européenne selon lequel la libéralisation des échanges équivaut à l'éradication de la pauvreté. On sait très bien que dans la pratique, cette automaticité n'est pas vérifiée et qu'il faudrait que d'autres conditions soient réunies, notamment une appropriation de cette stratégie par les pays eux-mêmes, par la société civile et les agriculteurs locaux.

Inès Trépant, conseillère du groupe des Verts au Parlement européen, estime (à titre personnel) qu'en ce qui concerne la souveraineté alimentaire, rien n'a évolué en 2015. «*À partir du moment où on est axé sur un modèle économique tiré par l'exportation, on va favoriser l'agriculture de rente et on ne sera pas dans ce schéma-là.*» Inès Trépant dé-

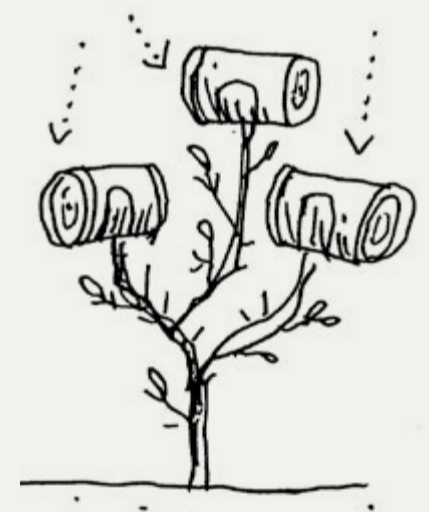
plore que la commission du Développement s'aligne sur une stratégie purement commerciale dans ses rapports avec les pays en développement «*parce que ces accords sont bons pour les entreprises européennes (...) l'APE avec l'Afrique de l'Ouest concerne une majorité de Pays moins avancés. Quel est dès lors l'intérêt d'aller vers un accord commercial réciproque ?*» Il sera cependant difficile d'inverser un processus à partir du moment où les États africains commencent à ratifier ces accords. La solution c'est de trouver d'autres interlocuteurs dans la société civile des pays partenaires.

Contre la « Nouvelle Alliance »

Inès Trépant critique la tendance de la Commission européenne à parler de plus en plus du privé comme acteur de développement «*Avant d'atteindre les ODD, il reste toute une série de problèmes à régler, qui ont été causés par le privé. Le modèle économique libéral a créé beaucoup d'inégalités*», rappelle la conseillère du groupe des Verts, qui dénonce «*la croyance que les zones de libre-échange sont porteuses de croissance, donc d'emploi donc de bien-être*».

Inès Trépant et d'autres experts proposent que le Parlement européen dresse un rapport sur les partenariats publics privés dans le domaine agricole, et notamment sur la «*Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire*» mise en orbite en 2012 par le G8 qui inclut une série de multinationales dont les fabricants d'OGM Monsanto et Syngenta, qui prétendent sauver l'Afrique de la faim. «*Il s'agit d'un levier d'exportation de nos méthodes agricoles non durables en Afrique. Or, que demandent ces investisseurs ? Des terres fertiles ! On est vraiment dans l'accaparement de terres, avec des milliers d'hectares qui vont être loués pour un certain nombre d'années. De plus, ces entreprises exigent que, pour que l'environnement soit accueillant, la législation semencière soit revue. Il existe des traités internationaux qui protègent le droit des agriculteurs à échanger des semences, à défendre leur autonomie semencière. Et on les dépossède du droit à re-semer leurs semences*», s'indigne la conseillère verte. L'Année européenne du développement n'a pas apporté que de bonnes nouvelles... ♦

Il faudra aussi régler les problèmes causés par le privé : beaucoup d'inégalités ont été créées.



Simple campagne de com ou mobilisation utile ?



Rédaction : François Misser

L'Année européenne du développement touche à sa fin. S'agissait-il d'une campagne de communication sans lendemain ou d'une initiative qui a permis d'élargir le soutien accordé aux thématiques du développement ?

Quiconque se rend au Parlement européen ne peut ignorer que 2015 aura été l'« Année européenne du développement » (AED). Une série de panneaux sur l'esplanade le rappelle. Mais que restera-t-il de l'initiative ? Les avis varient. Pour Inès Trépant (groupe des Verts), s'exprimant en son nom personnel, il ne s'agit que d'« un programme de communication » de la Commission européenne qui sert à justifier l'argent dépensé dans les politiques de développement auprès des contribuables, une façon de se donner bonne conscience alors que l'UE cause beaucoup de torts aux pays en développement avec sa stratégie commerciale offensive au détriment des agriculteurs africains.

Elle n'exclut pas que la campagne ait été motivée par la volonté de mettre en exergue le thème du développement dans un contexte où la plupart des États membres excepté quatre (Suède, Luxembourg, Danemark et Royaume Uni) n'ont pas respecté en 2014 l'objectif de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement. Selon une responsable d'ONG, les organisations bénéficiaires des projets d'aide au développement financés par la direction générale de la Coopération internationale et du Développement de la Commission européenne (Devco) n'ont pas eu d'autre choix que de faire la promotion de l'AED en faisant figurer son logo sur tous leurs documents. Elles se retrouvent « instrumentalisées » par la Commission.

Cohérence des politiques de développement

Blandine Bouniol, de la plate-forme des ONG européennes Concord, retient des éléments positifs. Dans cette AED, dit-elle, « l'une des belles choses accomplies par l'UE, c'est d'avoir

œuvré pour l'introduction du concept de politique de cohérence pour le développement durable autant dans les déclarations d'Addis Abeba sur le financement du développement ainsi que dans l'Agenda 2030 pour les Objectifs du développement durable ». Elle estime qu'il y a eu « une percée », tout en concluant que « maintenant le problème c'est la mise en œuvre ». Arnaud Zacharie (CNCD) pense que l'AED « pourrait servir à quelque chose si le but était de s'adresser aux citoyens pour les sensibiliser à l'importance de la coopération au développement pour répondre aux enjeux mondiaux qui affectent leur quotidien. Or, la forme que prend cette année du développement est essentiellement celle d'un label proposant de soutenir des campagnes de communication dans une approche thématique suffisamment large et englobante pour ne pas permettre que se dégagent des messages forts sur ces enjeux mondiaux et leur impact en Europe. Bien que fondée sur la solidarité internationale et les droits humains, la coopération au développement est un puissant facteur de stabilisation d'un monde en mutation. Il est donc dans l'intérêt des citoyens européens de promouvoir cette coopération et d'être solidaire. Dommage qu'un tel message ne puisse pas être formulé dans le cadre d'une Année européenne du développement », regrette Arnaud Zacharie.

La com pour faire évoluer les mentalités

Chez Devco, on admet que l'AED est bien une campagne de communication de l'UE qui se focalise pour la première fois sur un thème relatif aux relations extérieures. L'objectif général de ce type d'initiative dont le thème est proposé par la Commission et adopté par le

Dans cet article

Blandine Bouniol, coordinatrice pour la cohérence des politiques de développement chez Concord, confédération européenne des ONG d'urgence et de développement.

Inès Trépant, conseillère politique du groupe des Verts au Parlement européen.

Arnaud Zacharie, secrétaire général du Conseil national pour la coopération au développement (CNCD).

Isolina Boto, directrice du bureau du Centre de techniques agricoles UE-ACP à Bruxelles.

Parlement européen et les États membres est de « sensibiliser les citoyens à certains sujets, d'encourager le débat et de faire évoluer les mentalités », notamment à travers des cofinancements de projets locaux, nationaux ou transfrontaliers. Dans l'esprit de ses concepteurs, l'AED constitue un « engagement et un signal politique forts de la part des institutions de l'Union et des États membres, indiquant que le sujet sera pris en considération à l'avenir dans l'élaboration des politiques ». Dans certains cas, la Commission européenne peut même proposer une nouvelle législation sur le sujet. Pour Isolina Boto, directrice du bureau du Centre de techniques agricoles, l'AED aura en définitive aidé à mettre en lumière les actions et les problèmes, « mais il ne faut pas que l'information tourne seulement entre les convaincus ».

L'UE cause beaucoup de torts aux pays en développement avec sa stratégie commerciale offensive au détriment des agriculteurs africains.

Illustration © Philippe de Kemmeter.



Alpha Blondy, Facebook et le « Bürger Dialog » au service du développement

Chaque mois de l'année 2015 a été consacré à un thème spécifique: démographie et migration en septembre, sécurité alimentaire en octobre et développement et action climatique en novembre, etc.

L'AED aura rassemblé plus de 200 partenaires: associations promouvant le commerce équitable, coopératives, mais aussi entreprises privées. En avril, à Luxembourg, 150 personnes, dont les représentants des sociétés Arendt & Medernach, Hitec, Dometic et Luxtrust S.A ont participé à une conférence intitulée « Les pays en développement – des opportunités pour le secteur privé luxembourgeois » organisée par la direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire et la Chambre de commerce.

Pour gagner de nouveaux publics, Devco s'est appuyée sur les réseaux sociaux. Des comptes Twitter et Facebook ont été créés avec un certain succès (31 000 suiveurs Facebook et 3000 Twitter) où les ONG ont pu poster leurs commentaires. Chaque pays a décliné l'événement à sa manière. En Allemagne, ont été organisés des « Bürger Dialoge ». L'Agence espagnole pour la coopération internationale et le développement a créé un jeu de l'oie à taille humaine censé conscientiser les citoyens à la problématique de la sécurité alimentaire.

En Belgique, l'événement « Afropean » a rassemblé plus de 4000 personnes mettant en lumière la place de l'Afrique dans le paysage culturel belge et européen à travers des concerts (avec des artistes tels que le chanteur ivoirien Alpha Blondy). Africalia a organisé un débat sur la culture et le développement, introduit par la reine Mathilde. ♦

L'incohérence comme politique ?

Un entretien avec Jean Feyder



Jean Feyder



Ancien représentant permanent du Luxembourg auprès des organisations internationales à Genève et auteur du livre « La faim tue » (l'Harmattan, 2011). Le livre de Jean Feyder rappelle que la faim tue chaque jour 25 000 personnes, surtout des enfants, et qu'un milliard d'êtres humains sont affectés par le fléau de la faim et de la malnutrition. Il précise que ce sont avant tout les populations rurales qui en sont les victimes. Il analyse les causes profondes de la crise alimentaire mondiale qui a éclaté en 2008 et les stratégies erronées mises en place par les organisations financières internationales.

L'« Année européenne pour le développement » a été l'occasion pour l'Union européenne d'exposer en 15 points les lignes directrices de sa politique de coopération au développement. L'objectif affiché : expliquer aux citoyens comment elle fonctionne et démontrer qu'elle apporte un changement réel et durable. Vraiment ? Jean Feyder, ancien représentant permanent du Luxembourg auprès des organisations internationales à Genève et auteur du livre « La faim tue », dévoile le dessous des cartes.

Défis Sud : Dans son exposé (voir article p21), l'Union européenne souligne que l'aide au développement « contribue à améliorer la vie de millions de personnes » (point 2) et qu'elle met « tout en œuvre pour que son action (...) contribue à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement » (point 12). Quelle est votre analyse ?

Jean Feyder : En tout premier lieu, la conception européenne du développement pose un gros problème. Elle consiste à dire que plus on libéralise le marché, plus l'investissement va augmenter, plus les capacités de production (alimentaire et industrielle) vont croître, fournissant nourriture et emplois.

On persiste à vouloir appliquer de vieilles recettes dont il est prouvé qu'elles ne fonctionnent pas. Le FMI et la Banque mondiale, avec l'appui des États membres de l'UE, ont, depuis des décennies, contraint les pays en développement à ouvrir leurs marchés, à abaisser leurs droits de douane et à importer des produits alimentaires provenant d'Europe à des prix de dumping. L'impact a été désastreux, à la fois pour les gouvernements, les populations et les économies africaines.

Car si vous leur demandez d'ouvrir leurs marchés et d'abaisser leurs droits de douane, vous les privez de ressources financières importantes. Ce qui contraint les États à réduire les programmes de santé et d'éducation, voire à privatiser ces deux secteurs. On a pu

observer une vague de telles privatisations dans ces pays.

Ces politiques ont mis les petits paysans en concurrence avec les producteurs européens. D'un côté, vous avez des fermiers africains qui possèdent des petites parcelles de terrain de un, deux hectares, et travaillent la terre à la main avec quelques outils, de l'autre des agriculteurs européens qui disposent en moyenne de quelque soixante hectares et de lourdes machines agricoles. La différence en termes de productivité est absolument énorme !

Nous sommes parvenus à inonder leurs marchés avec nos produits (lait en poudre, concentré de tomates, viandes). Ce commerce déloyal ruine les petits paysans. Cela provoque l'exode rural. Et cela a également des répercussions pour l'Union européenne : car ils sont de plus en plus nombreux à s'exiler pour l'Europe.

DS : Vous faites allusion aux Accords de partenariats économiques (APE) ?

J.F. : Exactement. Les APE prévoient une nouvelle et large libéralisation du commerce entre les pays européens et les pays d'Afrique de l'Ouest et mettent fin au principe de non-réciprocité.

Selon le Centre Sud de Genève, l'Afrique de l'Ouest perdrait 746 millions d'euros par an de recettes fiscales pour les produits qui seront libéralisés après cinq ans et même

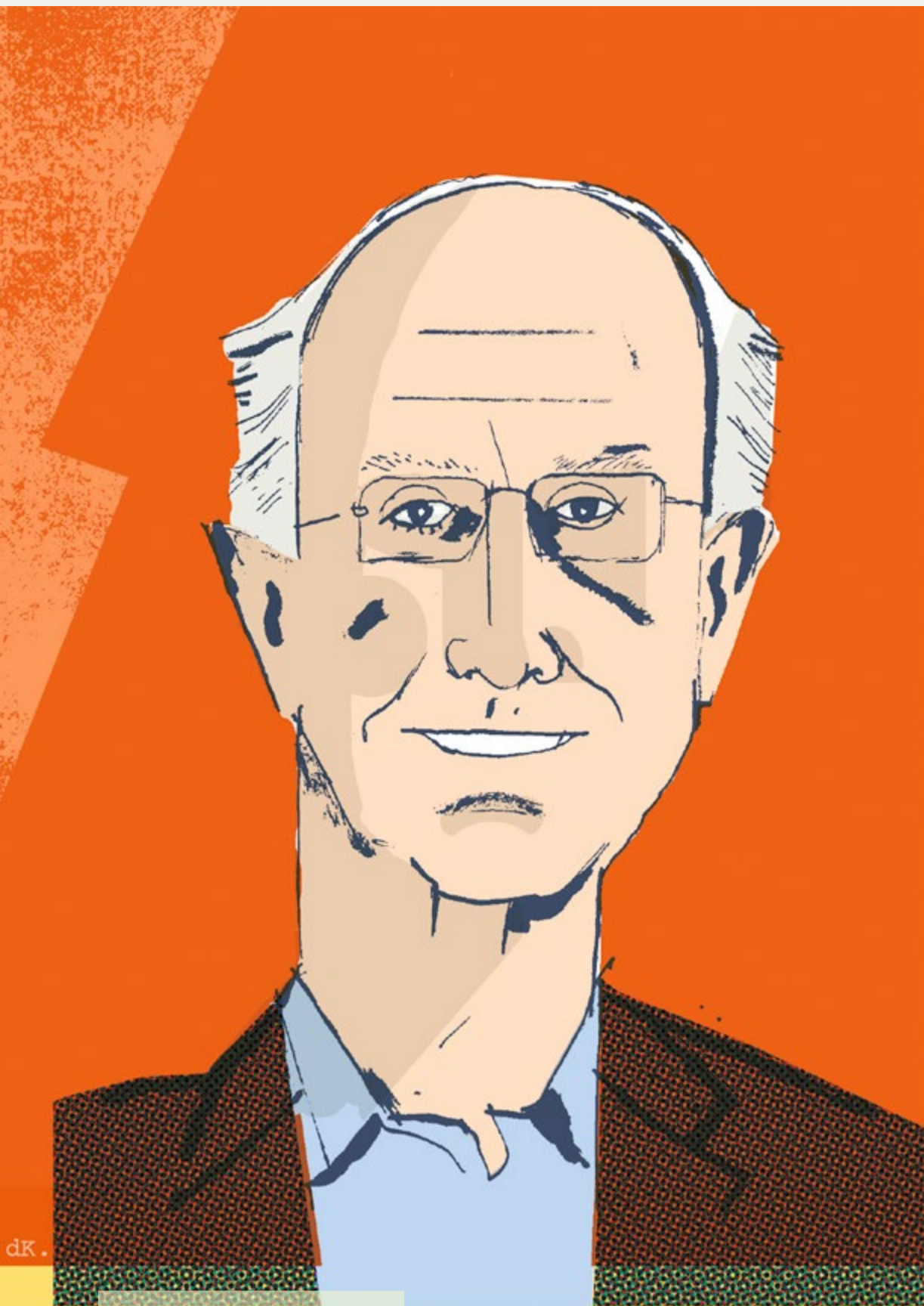


Illustration © Philippe de Kemmeter.

1,9 milliard au bout de vingt ans. Les versements de l'UE pour les APE s'élèveraient, eux, à seulement 1,3 milliard...

Ces pays auraient eu avantage à ne pas conclure un accord APE: l'écart de développement entre les deux partenaires commerciaux est considérable. Le rapport de force est inégal et menace les productions existantes. Cet accord risque d'entraver encore

plus la naissance de nouvelles activités créatrices d'emploi et de richesse.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, il est d'abord très important de ne pas mettre en œuvre une politique qui prive encore plus les États des pays en développement du droit de prélever des droits de douane. Mais c'est exactement l'inverse que nous faisons !

DS: Sur le site consacré à l'Année européenne du développement, l'UE vante ses politiques en 15 points. Selon le point 6, les décisions sur la destination de l'aide et les actions à entreprendre sont prises en collaboration avec les pays en développement. Votre état des lieux sur cette question ?

J.F.: Au travers de ses représentations, la Commission européenne est en dialogue avec les gouvernements des pays en développement. Mais cet aspect de l'aide au développement – le dialogue – perd toute sa crédibilité lorsque l'on considère la politique agricole commune de l'UE.

Les aides internes européennes permettent toujours de vendre sur les marchés des pays en développement, en particulier en Afrique de l'Ouest, des produits alimentaires fabriqués en Europe à un prix inférieur au prix pratiqué par les acteurs locaux: elles concurrencent l'agriculture africaine de manière déloyale.

Avec les APE, avec la PAC, l'UE reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre, ce qui constitue une incohérence manifeste avec les objectifs de développement.

Défis Sud: L'UE insiste sur la transparence de l'aide au développement (point 3). Quelles sont vos observations ?

J.F.: On assiste ces derniers temps à une nouvelle tendance: l'appel des gouvernements au secteur privé. Qui s'explique en partie par la crise économique qui secoue actuellement les pays européens. C'est ce que l'on nomme les partenariats public-privés (PPP).

Ces partenariats ne sont pas forcément garants d'une grande transparence. Le programme Nouvelle Alliance proclamé par Obama en 2012 et soutenu par le G8 – dont font partie les grands pays européens et la Commission – pose problème. Les membres de la Nouvelle Alliance ont invité les sociétés multinationales comme Monsanto et Cargill

On voit une concurrence accrue entre semences traditionnelles et semences hybrides. C'est très inquiétant car on prive les paysans de leur autonomie et du libre accès aux ressources.

à aider à sortir 50 millions de paysans de la pauvreté. En fait, ils incitent les gouvernements africains à ouvrir leurs frontières et à modifier leurs législations dans le but de procurer des parts de marché plus larges à ces grands groupes.

La question des semences est ici extrêmement délicate et l'on voit une concurrence accrue entre semences traditionnelles et semences hybrides. C'est très inquiétant car on prive les paysans de leur autonomie et du libre accès aux ressources.

Et si la Commission européenne n'est pas la plus active dans la promotion de ce programme, elle n'a pas pour autant fait état de réserves.

DS: Que penser de la «générosité» de l'UE et des États membres dans le financement de l'aide au développement (point 5)?

J.F.: La plupart des pays de l'Union européenne ne respectent pas leurs objectifs, à savoir consacrer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement. C'est malheureux, d'autant plus que cet engagement a été réitéré en 2005 au Conseil européen sous présidence luxembourgeoise. En moyenne, il atteint les 0,4%. Seuls le Royaume-Uni, le Luxembourg, la Suède et le Danemark respectent cet objectif.

Cela pose un sérieux problème de crédibilité au niveau international surtout depuis l'adoption de la déclaration d'Addis-Abeba consacrée au financement du développement et de la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (note: les «ODD», qui prennent pour la période 2015-2030 le relais des Objectifs du millénaire ou «OMD», adopté en 2000. Il s'agit pour les Nations unies de mettre fin à la pauvreté et la faim d'ici 2030 et «de transformer les vies tout en préservant la planète»).

Par ailleurs, il est navrant de constater que l'aide à l'agriculture n'a guère augmenté malgré les engagements qui ont été pris. Si vous

considérez les statistiques de l'OCDE, elle ne s'élève toujours qu'à 5% de l'aide au développement, alors qu'en 1980 elle avait atteint 20%. Or, il est nécessaire d'augmenter l'aide publique à l'agriculture et de veiller à ce qu'elle aille à la population rurale qui est la plus démunie. Dans les pays africains, l'agriculture fournit environ 60% des emplois et représente 30% du PIB.

DS: Que préconisez-vous? Sous quelle forme doit se développer l'aide au développement de l'UE?

J.F.: En fait, nous devons en premier lieu redéfinir ce qu'est le développement. Il faut absolument changer d'approche.

D'abord, dans nos relations commerciales il faut revenir au principe de non-réciprocité. Dans le passé, les accords que l'UE a conclu avec les pays en développement étaient basés sur ce principe: elle accordait aux exportations d'Afrique de l'Ouest un accès presque totalement libre au marché européen, alors que, de leur côté, ces États n'avaient aucune obligation d'offrir ces mêmes avantages à l'UE. Or, pour l'Union, ce type d'arrangement est contraire aux règles de l'OMC. Mais dans ce cas-là, pourquoi n'a-t-elle pas demandé une dérogation à l'OMC, comme elle l'a fait dans le cas de la Moldavie, alors que l'Afrique de l'Ouest compte des pays bien plus pauvres?

C'est d'un changement de paradigme dont nous avons besoin: il faut que les petits agriculteurs et producteurs aient une chance de réussir. Il faut réguler les marchés et protéger les marchés par des droits de douane.

Nous devons avoir enfin la sagesse de tirer des leçons de l'histoire. Nous les Européens, nous nous sommes développés grâce à la protection de nos marchés. C'est ce qu'ont fait certains pays d'Asie de l'est. Ils ont laissé leurs producteurs prendre racine en les protégeant avant d'ouvrir petit à petit leurs marchés. ♦

Propos recueillis par Claire Stam

NIGER

À la fois sauveur et bourreau ?

Un entretien
avec Moussa Tchangari



Moussa Tchangari

Secrétaire général d'Alternatives Espaces Citoyens, une organisation intervenant dans la promotion et la défense des droits économiques et sociaux au Niger.

« L'UE est un des bailleurs importants du secteur agricole, mais elle en est même temps un des fossoyeurs. » C'est en ces termes que Moussa Tchangari résume sa perception de la coopération au développement de l'Union européenne (UE) avec son pays, le Niger.

Le Niger fait partie des pays qui sont classés régulièrement derniers à l'indice du développement humain (IDH) et l'UE participe dans une certaine mesure à résoudre les problèmes du pays», reconnaît Moussa Tchangari. «L'UE finance par exemple des écoles, donne de l'argent pour le développement du secteur agricole, mais l'ennui, c'est que l'UE a aussi largement par-

ticipé, comme d'autres, à la mise en place de politiques qui nous ont ruinés et qui nous ont obligés à tendre la main aujourd'hui.» Moussa Tchangari en tient pour preuves les programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés aux États africains dans les années 80-90 et qui ont consacré la fin des financements publics dans le secteur productif. «On a démantelé toutes les structures d'appui





Le Niger fait partie des pays qui sont classés régulièrement parmi les plus pauvres.

© Abbie Trayler-Smith/ Panos.

« Après nous avoir poussés à tout démanteler, on nous apporte l'aide et on oublie tout le tort qu'on nous a déjà fait. »

au monde rural. C'est le cas au Niger, au Burkina, au Mali. On a incité les États à réduire les dépenses. Après nous avoir poussés à tout démanteler, on nous apporte l'aide et on oublie tout le tort qu'on nous a déjà fait », dit-il. Un autre motif de récrimination de Moussa Tchangari contre l'UE est l'Accord de partenariat économique (APE). « Dans le domaine par exemple agricole, des filières entières risquent de se retrouver en difficulté. Avec l'oignon en provenance de l'UE qui envahit le marché ouest-africain, les producteurs d'oignon du Niger voient leur marché naturel disparaître. Même si l'UE met un peu d'argent dans l'agriculture, on ne peut pas dire que son action est salutaire en tout cas pas pour ces producteurs d'oignons », explique-t-il.

Quelques mérites

Y a-t-il seulement quelque chose qui marche dans la coopération au développement de l'UE avec le Niger? Le secrétaire général d'Alternatives Espaces Citoyens reconnaît quelques points positifs. « Dans une certaine mesure, on peut savoir où va l'argent, puisque à travers le budget de l'État on voit clairement les affectations de l'aide. » Moussa Tchangari reconnaît également l'UE comme l'un des plus généreux pourvoyeurs d'aides publiques

au Niger. Il se réjouit du fait que l'UE consulte les acteurs étatiques et de la société civile sur ses interventions. « Il y a des consultations avec le gouvernement et avec des acteurs de la société civile. On nous annonce les stratégies d'intervention. Évidemment, les gens donnent leur point de vue. Maintenant dans quelle mesure sont-ils pris en compte, c'est là qu'on ne sait pas, mais nous sommes consultés. » De là à dire que le Niger est totalement libre du choix de ses axes prioritaires pour entreprendre l'utilisation des fonds mis à disposition par l'EU, c'est un pas que Moussa Tchangari refuse de franchir. « Ça serait vraiment exagéré de l'affirmer. Nos gouvernements appliquent des politiques qui sont parfois adoptées ailleurs d'une façon globale. Vous avez des institutions comme la FMI, la Banque mondiale qui ont le pouvoir dans nos pays depuis les années 80 et ce pouvoir ne leur a jamais échappé, malgré l'instauration de la démocratie. »

Mettre dans la balance ce qui sort du pays

Pour Moussa Tchangari, il ne faut pas analyser la coopération UE-Niger uniquement sous l'angle des aides que le pays reçoit. « Il faut à la fois regarder les ressources que nous recevons et aussi l'argent qui sort du pays en direction des pays membres de l'UE. À travers cela, évidemment, on peut dire que cette coopération n'a pas donné de résultat à la hauteur de ce qu'on aurait pu attendre. » Moussa Tchangari se dit convaincu que ce n'est pas par la coopération au développement que le Niger se développera. « Ça ne s'est pas produit ailleurs et ce n'est pas chez nous que ça va se produire. Il est important que nos pays comprennent aujourd'hui qu'ils n'ont pas à compter sur une quelconque aide extérieure. Si elle existe, elle doit vraiment être un apport à des efforts qui sont faits dans le pays. Ceci doit être valable pour les États et pour la société civile parce jusqu'à présent nous dépendons toujours de l'aide. » Le secrétaire général d'Alternatives Espaces Citoyens souhaite des rapports plus équilibrés entre son pays et l'UE et une certaine équité dans les échanges commerciaux. « Il faut surtout changer le rapport actuel qui est un rapport de domination plutôt que de coopération. » ♦

Propos recueillis par Inoussa Maiga

LES 15 INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE COOPÉRATION DE L'UE, SOUS L'ŒIL D'UN SUD-AMÉRICAIN

Inspection du catalogue de pub de l'UE

Un entretien avec Gustavo Hernandez
Rédaction: Emmanuel Juste

En passant en revue les 15 informations sur la politique d'aide européenne publiées par l'UE, on pourrait se dire que ladite politique est vraiment efficace et a véritablement contribué à réduire la pauvreté dans le monde. Mais qu'en est-il au juste? C'est ce que « Défis Sud » a tenté de savoir en interrogeant Gustavo Hernandez, spécialiste argentin des relations UE-Amérique latine sur les questions de développement.

Défis Sud: Que vous inspirent les 15 points de la politique de coopération au développement que l'UE souhaite, en les publiant, porter à la connaissance du public?

Gustavo Hernandez: Pour clarifier d'emblée les choses, précisons que le mot «développe-

ment» utilisé dans le document est à prendre dans son sens classique, à savoir un processus d'amélioration des conditions de vie matérielles, sociales et culturelles, et non pas nécessairement tel qu'il a pu évoluer ces derniers temps, notamment en Amérique latine, où il est désormais surtout question de la notion de *buen vivir* («bien vivre»), ou d'alternatives au développement classique.

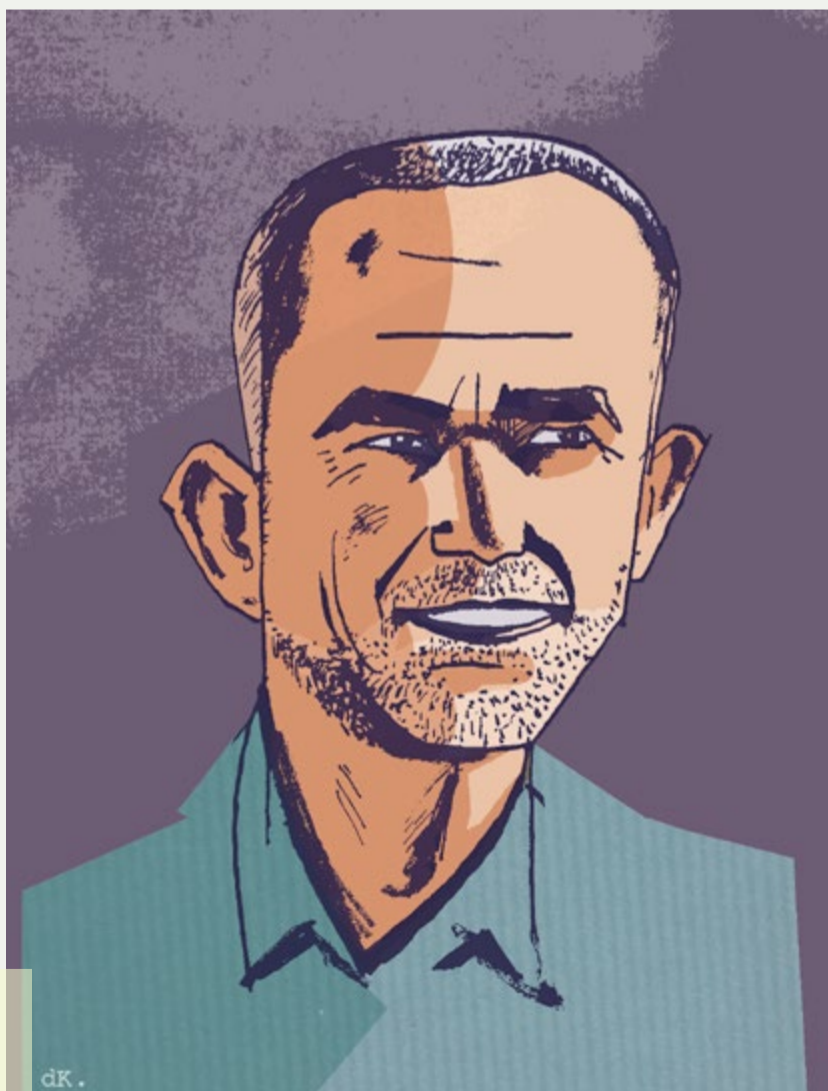
Pour répondre globalement à la question cependant, il y a dans ce document, évidemment, du vrai et du faux. En tout cas, certains points demandent à être nuancés.

Concernant le **point 1 (l'UE se concentre sur les pays qui en ont le plus besoin)** par exemple, il est vrai que l'aide va d'abord aux pays qui en ont le plus besoin (aux pays, pas nécessairement toujours à la population), qui sont aujourd'hui surtout les pays d'Afrique, du Moyen Orient et d'Asie centrale (Afghanistan), en particulier ceux où sévissent des conflits et où règne une grande instabilité politique. L'Amérique latine, qui comprend dé-



Gustavo Hernandez

Actuellement conseiller de la Fondation Heinrich Böll, Gustavo Hernandez était jusqu'en 2014 le représentant à Bruxelles de l'Association latino-américaine des organisations pour le développement et la promotion (Alop)



12

L'UE met tout en œuvre pour que son action dans des domaines tels que le commerce et les finances, l'agriculture, la sécurité, le changement climatique et la migration contribue à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

13

L'aide humanitaire et la coopération au développement de l'UE: des domaines différents, mais complémentaires.

14

Le monde a réussi à réduire de moitié l'extrême pauvreté depuis 1990.

15

Les Européens estiment qu'il est de notre responsabilité d'aider les populations des pays pauvres, et beaucoup sont prêts à agir.

15 informations

sur la politique de coopération au développement de l'UE en 2015

11

Dans de nombreux pays, l'UE et les États membres coordonnent leurs efforts, afin de travailler davantage main dans la main et de ne pas répéter les mêmes actions.

10

L'UE possède 139 délégations et bureaux dans le monde entier, soit plus que n'importe quel État membre de l'UE. Parallèlement, son aide extérieure représente moins d'un dixième de son budget.

9

25 % de l'aide de l'UE est octroyée directement aux gouvernements pour qu'ils puissent prendre des mesures, conformément aux priorités qu'ils définissent eux-mêmes, en dialogue étroit avec l'UE.

sormais surtout des pays à revenus moyens-intermédiaires, ne fait plus partie des grands destinataires de l'aide européenne.

Le point 2 (l'UE contribue à améliorer la vie de millions de personnes), lui, se réfère surtout aux Objectifs du millénaire, dont on sait, malgré les grandes annonces de l'ONU relayées par l'UE (notamment dans ce document), qu'ils n'ont globalement pas été atteints. Nous y reviendrons aussi brièvement à la fin.

Point 3 (l'aide de l'UE est transparente) : Certes, l'aide émanant directement de l'UE est plus transparente qu'avant, grâce notamment au développement des moyens de communication et à la présence grandissante de la société civile dans le processus. Elle l'est en tout cas beaucoup plus que nombre d'autres politiques européennes (les politiques commerciales, agricoles, sécuritaires), qui ont un impact beaucoup plus grand sur la vie des citoyens et font intervenir de nombreux acteurs défendant chacun leurs propres intérêts.

Idem pour le **point 4 (l'aide de l'UE est régulièrement auditée)**, qui mérite néanmoins qu'on s'y attarde un peu plus, car si

les audits et contrôles destinés à prévenir la fraude et la corruption existent bel et bien (il est possible de les consulter sur demande), cela est toutefois moins vrai depuis que le secteur privé est autant impliqué dans la coopération, en raison des intérêts économiques en jeu (et d'autres facteurs comme la propriété intellectuelle). Ainsi, même les montants de l'aide au développement investis dans les entreprises sont tenus secrets car considérés comme appartenant aux entreprises en question. Cette implication grandissante du privé dans le secteur de la coopération est un phénomène assez récent destiné à compenser les effets de la crise en Europe sur l'aide au développement (des 0,7 % du PIB européen qui devraient être consacrés à la coopération, moins de la moitié, en moyenne, y est en réalité dévolue). Le principe est le suivant: l'UE investit (le peu d'argent dont elle dispose ou qu'elle consent) dans des projets privés d'infrastructure (eau, transports, électricité – le tout de préférence renouvelable) censés contribuer au développement de pays moins avancés, avec l'effet démultiplicateur propre au secteur privé, hautement financiarisé, qui peut ensuite consacrer l'argent «démultiplié» (on parle d'un rapport de 1 à 30, voire 40!) aux projets en question. Le hic, c'est que ces projets ne sont pas toujours très porteurs en termes de «développement» ou de lutte contre la pauvreté: les *blending mechanisms* (ces mécanismes qui mêlent financements publics et privés) sont efficaces pour faire fructifier des fonds disponibles en faible quantité,

8

L'UE associe les organisations de la société civile lorsqu'elle envisage de coopérer avec des pays partenaires.

mais n'aboutissent pas toujours à des résultats tangibles en matière d'amélioration des conditions de vie de ceux qui en ont le plus besoin. Un exemple : l'UE a investi 3,3 millions d'euros en 2012 dans un vaste projet de parcs éoliens au Mexique, pris en charge par l'entreprise Endesa, mais l'énergie ainsi produite a surtout profité à Heineken et Coca-Cola (ce qui a d'ailleurs provoqué un scandale). On est donc loin de « l'aide » censée bénéficier aux plus nécessiteux en réduisant la pauvreté et les inégalités, contrairement à ce qui est allégué au **point 1**... même si, dans l'exemple en question, l'UE a tout de même argué, pour sa défense, combattre sinon la pauvreté, du moins le changement climatique, considéré comme faisant partie du développement au sens large, ce dernier devant être durable ! En attendant, cela permet à l'UE de garder sa position dominante, à l'échelle mondiale, dans l'aide au développement, comme mentionné au **point 5 (l'UE plus généreux pourvoyeur d'aide)**. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que

l'intervention du secteur privé constitue désormais le modus operandi de la coopération au développement, une tendance qui ne fera probablement que se confirmer et s'accroître à l'avenir.

Les **points 6, 7 et 8 (collaboration avec les gouvernements, relations avec les organisations et la société civile)** me semblent justes dans les grandes lignes, mais ce qui me paraît important à souligner ici, c'est que c'est effectivement l'Europe, surtout, qui a défini le cadre conceptuel dans lequel doit s'exercer, voire s'exerce aujourd'hui, la coopération internationale. Les États-Unis, eux, ont une approche plus dure et plus militariste des choses, en tout cas moins multilatérale. Cela tient sans doute, en partie, aux différences historiques entre les deux Continents : l'Europe, dans ses rapports avec ses colonies, a dû développer au cours de son histoire récente une attitude plus ouverte à la négociation et aux échanges... que les États-Unis, qui n'ont jamais eu de colonies.

Les **points 9 et 10 (aide directe aux gouvernements et nombre de représentants de l'UE sur le terrain)** sont vrais aussi et, concernant le **point 11 (coordination des efforts)**, les différents pays de l'UE agissent en effet davan-



7

L'UE s'appuie sur des organisations possédant l'expérience requise pour mener à bien des projets de développement sur le terrain.

6

Les décisions sur la destination de l'aide et les actions à entreprendre sont prises en collaboration avec les pays en développement.

2

L'UE contribue à améliorer la vie de millions de personnes.

1

L'aide de l'UE se concentre sur les pays qui en ont le plus besoin.

5

L'UE et les États membres sont collectivement les plus généreux pourvoyeurs d'aide publique au développement du monde.

4

Pour prévenir la fraude et la corruption, l'aide de l'UE est régulièrement audité et contrôlée.

3

L'aide de l'UE est transparente : il est facile de savoir où va l'argent.

Infographie © Marmelade.



Peut-on sérieusement considérer qu'une personne qui vit non plus avec 1,25 \$ mais avec 1,40 \$ par jour est sortie de l'extrême pauvreté?

tage de concert et comme un seul acteur, pour avoir plus de poids. La coopération européenne est de plus en plus unifiée, harmonisée, alignée et, de fait, de moins en moins fragmentée par pays comme ce fut le cas.

Le **point 12 (cohérence des politiques)** est peut-être le plus important. Prétendre que les différentes politiques européennes, en ce compris les politiques liées au commerce, œuvrent ensemble, de façon cohérente, en faveur du développement dans les pays pauvres m'apparaît comme une contre-vérité. Si l'UE voulait vraiment s'attaquer aux problèmes de sous-développement, elle changerait d'abord ses politiques commerciales, en particulier les traités de libre-échange et autres accords de partenariat économique qui profitent bien plus aux grandes entreprises européennes qu'à la population des pays avec lesquels ces accords sont conclus. Sans parler du tort que ces politiques causent à l'environnement, au sens large, en favorisant les échanges tous azimuts, s'opposant ainsi à la création d'un monde non seulement plus juste, mais écologiquement viable.

DS: Donc, selon vous, il n'y a pas de cohérence entre la politique de coopération au développement et les politiques commerciales ou agricoles de l'UE?

GH: Certes pas au sens strict du mot «cohérence» car, dans ce cadre économique général décrit plus haut, la politique de coopération au développement (qui représente moins de 0,5 % du PIB européen) apparaît plutôt comme une mascarade ou un cache-misère face aux dégâts causés par les grandes règles du jeu d'échanges global. Elle sert plutôt, me semble-t-il, à atténuer un peu les effets de ce néolibéralisme généralisé et, ce faisant, permet à la classe dominante de «s'acheter une conscience», de se dire (et faire croire) que tout ne va pas si mal... même si en réalité les choses sont plus compliquées car je crois que, dans tout phénomène ou processus social, il y a des valeurs qui s'opposent, qui entrent en conflit les unes avec les autres. D'où une tendance, dans le même temps, au sein de cette classe dominante, à chercher à concilier intérêts commerciaux et justice sociale ou économique (mais en faisant tout de même d'abord passer les intérêts commerciaux...).

DS: Voyez-vous d'autres vertus ou bienfaits à la politique d'aide de l'UE?

GH: Oui, j'y vois un processus qui défie, de l'intérieur, ce cadre général défavorable à la justice économique. De la coopération émanent des idées, des alternatives, des propositions de changement... qui parfois modifient la donne générale, ou introduisent un nouveau paradigme comme celui du «buen vivir», qui à mon avis sera le concept dominant au 21^e siècle, même si beaucoup n'y voient qu'un projet folklorique un peu ridicule. Pourtant, ce «bien-vivre» incorpore aux idées de développement matériel et de justice sociale chères à l'Occident la nécessité de placer, au centre de tout, l'environnement, sans lequel le grand projet de la modernité occidentale ne saurait durer. D'une vision anthropocentriste, on passe à une vision «bio-centriste», élargie, des choses, et qui est en train de faire son chemin dans les pays du Nord grâce, entre autres, à la coopération et aux échanges entre les différentes cultures qu'elle suppose. En bref, c'est là, à mon sens, que réside la principale vertu de la politique d'aide au développement: dans sa capacité à créer des modèles d'un monde meilleur (qui va au-delà de la seule réduction de la pauvreté matérielle), plutôt que dans sa prétention, fallacieuse, à éradiquer la misère dans les pays du Sud.

Sur ce, nous pouvons passer au **point 14 (réduction de moitié de la pauvreté)**, qui appelle aussi un commentaire. Depuis 1990, le «monde», et notamment l'Europe, aurait réussi à réduire de moitié l'extrême pauvreté, définie (très arbitrairement) sous le seuil de 1,25 \$ par jour. Or, cette quantité d'argent, qui sert de seuil de démarcation entre deux «degrés» (arbitraires eux aussi) de pauvreté, ne dit rien sur le niveau d'éducation culturelle, artistique ou politique de la personne, qui influe pourtant au moins autant sur sa qualité de vie que le seul facteur monétaire. C'est donc une manière bien réductrice d'envisager la pauvreté. Du reste, même si l'on s'en tient au seul facteur monétaire, peut-on sérieusement considérer qu'une personne qui vit non plus avec 1,25 \$ mais avec, mettons, 1,40 \$ par jour est sortie de l'extrême pauvreté, ou voit sa qualité de vie significativement améliorée? Non, bien sûr. Ce point n'est donc pas non plus à prendre très au sérieux. ♦

L'hémorragie fiscale, obstacle majeur

Un article de Miguel Mennig



Une architecture fiscale mondiale inadaptée

Créée à l'initiative de la société civile, la Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés (ICRICT, selon l'acronyme anglais) constate que la mondialisation a rendu l'architecture fiscale mondiale actuelle inadaptée. Ses failles sont largement mises à profit grâce à ce que Stiglitz appelle « la fiction légale d'entités distinctes » exerçant dans différents pays. Cette fiction permet d'installer des filiales dans des juridictions plus discrètes, pudiquement nommées « offshore ». La Commission préconise de mettre fin à ces pratiques en considérant les entreprises comme des entités uniques dont les activités devraient être transparentes et taxées à hauteur des activités commerciales effectives.

Dans le catalogue de démarches positives que l'Union européenne présente à l'occasion de l'Année européenne pour le développement, on lit, entre autres, que l'aide de l'UE est régulièrement auditée et contrôlée pour prévenir la corruption. La coopération au développement de l'Union européenne est cependant bien impuissante face à l'ampleur des flux illicites des entreprises multinationales transitant par les pays en développement.

Ces flux empruntent des voies sur lesquelles les programmes de coopération n'auront jamais d'influence s'ils ne sont pas accompagnés d'actions politiques cohérentes et contraignantes pour changer les pratiques en vigueur dans le secteur des multinationales. D'autant que ces flux entravent la mobilisation fiscale interne des pays bénéficiaires de l'aide et accentuent leur dépendance pernicieuse à une aide internationale aléatoire.

Le 6 novembre dernier, le journal *Le Monde* révélait « dix ans d'obstruction systématique de la part du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Belgique, aux tentatives de réforme des régimes fiscaux "dommageables" profitant aux multinationales, souhaitées par l'Union européenne ». *Le Monde* a pu avoir « accès à des centaines de pages de documents confidentiels, issus de plusieurs groupes de travail bruxellois sur la fiscalité réunissant des hauts fonctionnaires des États membres de l'Union (dont le groupe dit "Code de conduite"), et auxquels les élus de la commission spéciale "Taxe" du Parlement européen n'ont eu qu'un accès partiel (...) Certains de ces textes n'étaient accessibles que dans des pièces sécurisées de la Commission européenne ».

Thabo Mbeki dénonce

Début 2015, l'Union africaine (UA) publiait un rapport exhaustif, présidé par l'ancien chef de l'État sud-africain Thabo Mbeki, établissant que les flux financiers illicites (FFI) sortant du continent africain dépassaient

les 50 milliards de dollars, plus que l'aide officielle au développement des pays de l'OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques – (46 milliards en 2012). Les montants cumulés de 1970 à 2008 atteignaient la somme vertigineuse de 854 milliards, avec une accélération continue les dernières années. Une somme d'autant plus interpellante si on la compare aux budgets de santé ou d'éducation de nombre de ces pays parmi les plus pauvres du monde. La question avait déjà été abordée par des ONG ou instituts internationaux de recherche, mais c'était la première fois qu'un panel de personnalités africaines (et internationales) de haut niveau se penchait sur cette hémorragie financière, véritable pierre d'achoppement du développement.

Plus troublant encore et contrairement à l'opinion communément répandue selon laquelle la corruption était le facteur déterminant de ce pillage, le rapport est formel : « Les ressources monétaires – qu'elles proviennent de l'évasion fiscale ou de la surfacturation des échanges de biens et de services – qui circulent à travers les entreprises multinationales constituent la plus importante composante de ces flux financiers illicites, bien avant les produits d'activités criminelles et la corruption. » L'impact de la corruption gouvernementale n'est que marginale : 5 % seulement des transferts illicites contre 35 % pour le crime organisé (trafic de drogues, réseaux criminels). La part du lion, 60 %, est imputable aux Sociétés transnationales (STN) et aux pra-

L'UE se présente comme un bon élève de la lutte anti-corruption dans ses politiques de coopération au développement, mais ses pays membres n'appuient pas tous la création d'un « tax body ».

tiques commerciales liées à l'évasion ou à la fraude fiscale.

La méthode la plus commune est la manipulation des factures entre filiales situées dans des régimes fiscaux différents, connue sous le nom de « prix de transfert ». D'une part, transfert des bénéfices vers des filiales étrangères exerçant dans des juridictions à faible taux d'imposition ou dans des paradis fiscaux ; d'autre part, transfert des pertes, coûts et déductions vers des pays plus lourdement taxés. Résultat : les États concernés sont privés de dizaines de milliards essentiels pour sortir d'un développement précaire. On comprend alors par quel miracle la petite île anglo-normande de Jersey est le premier exportateur de bananes vers l'UE...

En juillet 2015, un autre fait marquant, le dernier sommet international sur le financement du développement d'Addis-Abeba, ranimait cette question d'autant plus pressante que les révélations du scandale LuxLeaks avaient éclairé, s'il le fallait encore, les mécanismes et l'amplitude de l'évasion et de la fraude affectant tous les pays, mais en particulier les plus démunis..

Privés de recettes

L'OCDE, acteur déterminant à ce sommet, en a pris la mesure, par la voix de P. Saint-Aman¹. Ainsi rappelait-il que les États ont besoin de toutes leurs ressources pour remplir leurs missions, et « *qu'aujourd'hui, ni l'Afrique, ni les pays développés ne taxent les multinationales. Il y a plusieurs fronts. Il y a un premier front qui est la fraude fiscale. De l'argent africain caché dans des paradis fiscaux qui offrent du secret bancaire. Puis il y a un second volet qui est l'évasion fiscale. Il y a beaucoup d'argent en jeu, et c'est, naturellement, un des objectifs clés de cette conférence sur le financement du développement* ».

Alors qu'un milliard de personnes endurent encore la pauvreté extrême et que les inégalités s'accroissent, Mme Byanyima, directrice d'Oxfam, rappelait lors de ce sommet que les pays en développement perdaient chaque année 100 milliards de dollars du fait de l'évasion et la fraude fiscales et 138 milliards gracieusement accordés aux STN sous forme de déductions ou exemptions censées attirer leurs investissements. La concurrence fiscale à laquelle se livrent tant d'États

africains face aux STN les privent alors des recettes nécessaires pour une action budgétaire conséquente dans tant de domaines liés à la pauvreté et aux inégalités sociales croissantes.

Un renforcement de la coopération fiscale internationale s'avère dès lors impérieux et prioritaire, si du moins les objectifs du développement durable définis à l'horizon 2030 pour lutter contre la pauvreté ne se réduisent à des vœux pieux. Les discussions préparatoires au sommet avaient dégagé une proposition de création d'un « tax body », un organe intergouvernemental de coopération en matière fiscale, représentant un cadre légal au sein de l'ONU accueillant l'ensemble des parties concernées et non une minorité.

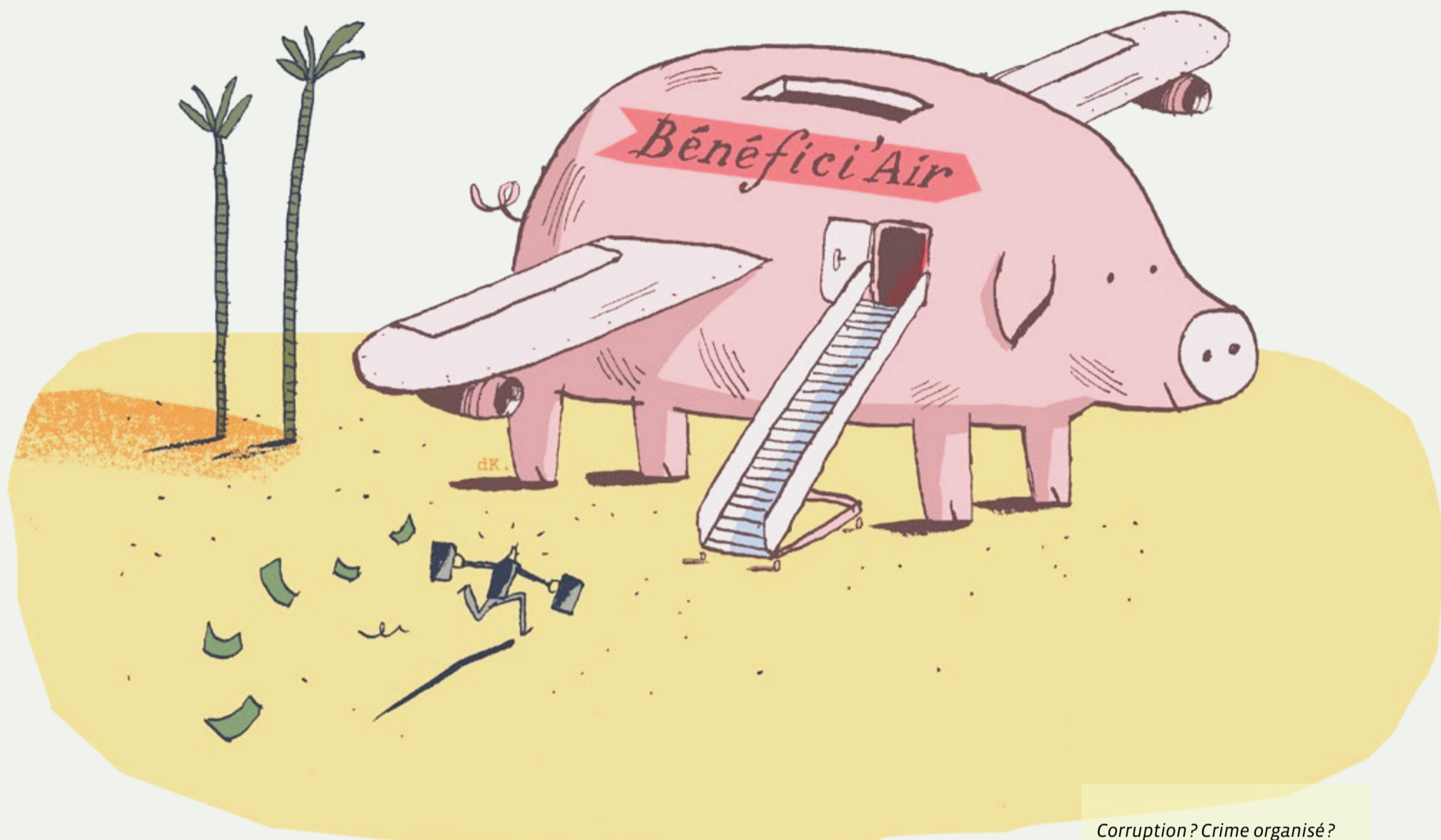
Pressions de pays membres de l'UE

Cette proposition n'a pas été adoptée sous la pression prévisible des États-Unis, mais également de deux membres éminents de l'Union européenne : la France et de l'Angleterre. La contradiction est donc flagrante. D'une part, l'Union européenne se présente comme un bon élève de la lutte anti-corruption dans ses politiques de coopération au développement, mais d'autre part ses pays membres n'appuient pas tous la création d'un « tax body »...

La proposition était et reste largement soutenue par les ONG, la Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés et les pays en développement, le Groupe des 77 (134 pays émergents ou en développement) rejoints par la Chine. Ils affirment ainsi leur volonté d'être associés aux délibérations et décisions prises dans le cadre général l'ONU plutôt que dans le cercle restreint de l'OCDE, le club des pays riches. Or il convient de souligner, comme le rappelle opportunément le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014* de la Cnuced², que ce sont certains de ces pays qui abritent la plupart des sièges des STN ainsi que nombre de pourvoyeurs d'opacité financière. Et si les paradis fiscaux sont communément perçus aux marges de l'économie mondiale dans des micro-États tropicaux, c'est au centre même du commerce international qu'ils s'inscrivent, dans les pays de l'OCDE et de

¹ Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/tdr2014overview_fr.pdf



*Corruption? Crime organisé?
Oui mais les flux financiers
illicites sont à 60% le fait des
multinationales.*

Illustration © Philippe de Kemmeter.

l'Union européenne, notamment en Grande-Bretagne et en Irlande. Alors même qu'on en appelle partout au principe de bonne gouvernance, est-il logique d'exclure une majorité de pays des délibérations et décisions clés relatives à leur économie et à leur développement?

Est-il raisonnable que l'OCDE s'arroge le droit de définir les règles du système fiscal mondial en tenant à l'écart plus d'une centaine de pays en développement ou émergents? Et ce alors même qu'un consensus existe sur le fait qu'un système d'imposition progressive serait la source de financement la plus adéquate pour s'attaquer à la pauvreté.

En outre, les Européens ne semblent mener aucune action politique convaincante pour freiner la création de multiples filiales dans les paradis fiscaux (offshore) qui offrent aux sociétés une multiplicité de jeux comptables,

comme les prix de transfert, permettant d'optimiser leurs bénéfices. Près de la moitié des échanges commerciaux mondiaux s'opèrent entre entités commerciales associées. Si les Européens pointent volontiers les géants américains Google, Amazon, Apple ou encore Starbucks, eux-mêmes ne sont pas en reste. Le journal *Le Monde* faisait ainsi état d'une étude³ sur les sociétés du CAC 40 français qui, à elles seules, détiennent 1548 filiales offshore. BNP Paribas en compte 214, Carrefour 68. Pour vivre heureux, vivons cachés?

Une dénonciation consensuelle

La question de la transparence et de la collaboration fiscale internationale est plus que jamais à l'ordre du jour. Et plus seulement dans les cercles des ONG.

³ <http://www.revue-projet.com/articles/2014-02-cac40-paradis-fiscaux/>



Est-il raisonnable que l'OCDE s'arroge le droit de définir les règles du système fiscal mondial en tenant à l'écart plus d'une centaine de pays en développement ou émergents ?

Ainsi, la Banque mondiale (BM) organisait-elle un débat⁴ sur la question en octobre 2014. Un de ses vice-présidents, L.Mc Carthy n'y mâchait pas ses mots: «Le terme «flux financiers illicites», est trop commode, trop sophistiqué. Il est plus juste de l'appeler «argent sale». Se basant sur une étude chiffrant l'hémorragie financière affectant les PVD à 947 milliards de dollars, plus que la somme combinée de l'APD et des investissements directs étrangers (IDE), R.Baker, président de l'institut de recherche Global Financial Integrity, y voit la cause systémique centrale de la pauvreté et de l'inégalité dans le monde et l'obstacle majeur au développement durable.

Du côté du FMI, même son de cloche. Soulignant un paradoxe souvent cité - la RDC, un des pays les plus riches en ressources minières est aussi classé parmi les pays les plus pauvres- le FMI poursuit: «chaque année, la RDC est lésée de milliards de dollars de recettes fiscales parce que des individus fortunés et des entreprises multinationales profitent des faiblesses de la législation et de l'administration fiscales pour acheminer leurs bénéfices à l'étranger, parfois vers de grandes places financières. Le même scénario se retrouve dans beaucoup de pays d'Afrique et d'autres parties du monde.» Cet exode massif de capitaux des pays en développement ne se limite pas aux flux financiers illicites. Il s'étend aux «agissements apparemment légitimes des STN qui sont de plus en plus habiles à transférer leurs bénéfices et à réduire la base d'imposition».

Le FMI avait d'ailleurs salué le travail effectué dans le cadre du rapport Mbeki. Par ailleurs, R. Arezki, économiste senior au FMI, considère que «*la question de la fuite massive de capitaux des économies en développement devrait aller bien au-delà des flux illicites pour prendre en compte le comportement apparemment légitime des entreprises et leur capacité croissante de transfert des bénéfices et de minimisation de leur base fiscale*⁵».

Une thérapie indispensable

À l'hémorragie financière des flux illicites de capitaux, il faut encore ajouter d'autres facteurs aggravants, comme le remboursement

des dettes, les fluctuations du prix des matières premières et la spéculation exercée sur celles-ci, la volatilité des marchés financiers, le tout dans un contexte hostile aux interventions des pouvoirs publics. La crise climatique et ses défis gigantesques chapeautent l'ensemble et s'inscrivent au cœur des ODD. Mais en dehors des fameux partenariats public-privé fortement mis en avant à Addis-Abeba, on voit mal comment le financement des ODD, estimé à 2235 milliards d'euros par an, pourrait être assuré sans une refonte complète d'une l'architecture fiscale globale obsolète face aux défis de la mondialisation et à une aide publique déficiente. Faire appel aux financements privés alors même que les États pourraient disposer des ressources intérieures considérables aujourd'hui siphonnées par l'optimisation et l'évasion fiscales plus ou moins licites mises au point par les STN semble une alternative assez inconséquente. Elle l'est sans doute moins du point de vue des pays des pays abritant les sièges de ces entreprises ainsi que les institutions bancaires recueillant ces flux abondants.

Si le sommet d'Addis-Abeba ne s'est pas clôturé sur la création d'un organe de délibération et de décision au sein de l'ONU réunissant l'ensemble des pays concernés par cette question primordiale, celle-ci s'affirme inéluctablement comme déterminante, et pas seulement pour les pays les plus pauvres. Le dernier paquet de mesures proposé en octobre 2015 par l'OCDE pour mettre fin à l'optimisation fiscale agressive en témoigne encore. Mais les sociétés civiles mondiales devront inlassablement revenir à la charge car les lobbies à Bruxelles et Washington sont omniprésents pour retarder toute réforme financière conséquente. En 2009 déjà, Sarkozy claironnait la fin des paradis fiscaux. Aujourd'hui, l'OCDE sonne la fin de la récréation pour l'optimisation fiscale. Il n'est pas nécessaire d'en douter pour rester vigilant. Mais invoquer encore le développement des pays qui en ont le plus besoin tout en tolérant le pillage de leurs ressources domestiques propres relève du non-sens ou, pire, de l'hypocrisie. ♦

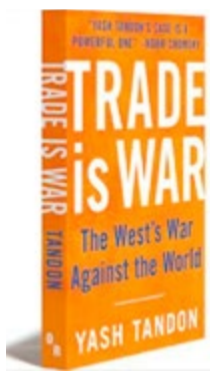
⁴ <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/ORGANIZATION/ORGUNITS/EXTDOI/0,,contentMDK:23619083~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:588921,00.html>

⁵ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2013/09/Arezki.htm>



Le commerce, c'est la guerre

Une recension
du livre de Yash Tandon
Rédaction Ayla Kardas



Yash Tandon

La traduction en français (aux éditions Cetim) du livre de Yash Tandon, « Le commerce, c'est la guerre », a été préfacée par Jean Ziegler. L'Ougandais Yash Tandon a fait partie des délégations de plusieurs pays africains (Zimbabwe, Tanzanie) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a fondé l'ONG Seatini pour renforcer la capacité de tractation de ces pays dans les négociations multilatérales. Selon lui, le commerce, loin d'être un lieu d'harmonie, est un espace de pressions, de négociations, voire de menaces.

À l'heure où les négociations sur le TTIP patinent, beaucoup s'inquiètent des retombées européennes qu'aurait un tel accord de libre-échange avec les États-Unis. Mais si l'Europe se demande aujourd'hui comment gérer le TTIP chez elle, les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont dû faire face à ces questionnements depuis des années. D'abord initiées avec l'OMC, les relations commerciales entre l'Europe et les ACP ressemblent plus à des offensives qu'à des négociations.

En ce sens, l'économiste africain Yash Tandon parle de l'OMC comme l'arène principale de la guerre commerciale mondiale. Il puise ses observations dans sa longue expérience de terrain et propose un récit alternatif du système commercial international.

Le commerce est une pratique vieille comme le monde. Dans une société juste, il pourrait contribuer au développement pacifique des peuples. Au contraire, il y a déjà 500 ans que le commerce est devenu une arme de domination. Il poursuit encore son chemin sur les traces du commerce des esclaves africains, du génocide de la population des Amériques et des invasions meurtrières de la Chine et de l'Inde par les puissances européennes au 18^e siècle. Ainsi, sous le couvert du capitalisme, le commerce international s'est hélas transformé en guerre.

L'OMC est une machine de guerre

La création de l'OMC en 1995 a avantagé les États-Unis, l'Union européenne et le Japon aux dépens du reste du monde. L'Occident n'a tout simplement aucun intérêt dans le développement du reste du monde. Il s'est donc doté d'instruments de domination comme l'aide, le commerce, les investissements et la technologie. En somme, d'autres outils pour servir les mêmes objectifs impérialistes. L'OMC est devenue ainsi le prolongement des politiques commerciales et extérieures des États-Unis et de l'Europe. Alors que ces derniers prônent le libre-échange comme une religion, ils sont aussi – sinon plus – pro-

tectionnistes que les autres. Et si les commissaires changent, la politique commerciale demeure sous un rapport de prédation. Les accords commerciaux qui la sous-tendent mettent à mal la souveraineté nationale, sabotent les efforts d'échanges régionaux et exercent une concurrence déloyale. En outre, les produits sont transformés, les rapports entre les pays s'enlisent dans une mentalité néocolonialiste et les conflits sociaux sont exacerbés.

Dans ce contexte, même si l'OMC est un organe de négociation où chaque pays peut faire valoir ses droits, ses règles ne résultent pas d'un processus démocratique. Une minorité de puissants les édicte tandis que la majorité des États et populations ne sont ni consultés, ni informés. Mais pourquoi les dirigeants du Sud signent-ils donc de tels accords malgré des décennies de lutte pour l'indépendance? Parce qu'ils dépendent de l'aide internationale. Il s'agit d'un processus dicté par l'argent et les sanctions. Comment refuser par exemple l'aide de la Commission européenne quand un pays doit boucler son budget en deux mois? Par ailleurs, entre l'aide et le pot-de-vin, la frontière est parfois mince.

De l'aide au développement au commerce équitable

La mondialisation néolibérale a fait miroiter à l'opinion publique qu'ouvrir les marchés favoriserait la paix. Cette logique a enrichi les grosses sociétés transnationales et a marginalisé les pauvres paysans qui, démunis de

Le régime de la propriété intellectuelle a laissé les semences et la biodiversité à la merci des grandes sociétés transnationales.

leur seul moyen de subsistance, sont devenus des réfugiés économiques contraints de quitter leur territoire. Force est de constater que le libre-échange participe davantage à l'appauvrissement des pays de sud qu'à leur sérénité. Il faut dire que les puissances membres de l'OMC manient la carotte et le bâton avec ruse. Dans ces rapports opaques et inégaux, l'appât de l'aide au développement et la menace de sanctions aux pays récalcitrants deviennent des outils de pression efficaces. Au nom de la « lutte contre l'austérité », l'aide prend alors des accents hypocrites.

L'OMC devrait pourtant être guidée par des normes éthiques. Les pays les plus puissants devraient assumer leurs responsabilités en matière d'équité et de justice. C'est là qu'intervient le commerce équitable prôné par tant d'ONG. En réalité, il apparaît comme une pâle consolation face à un système commercial globalement inéquitable. Sorte de distraction pour soulager les consciences, le commerce équitable satisfait les consommateurs occidentaux qui veulent contribuer à un monde plus juste, mais ne résout rien.

Vers les accords de partenariats économiques (APE)

Le système commercial multilatéral incarné par l'OMC a montré ses limites. Les accords de partenariat bilatéraux en cours de négociation prennent actuellement son relais et visent à l'ouverture réciproque des marchés. Conçus pour développer le libre-échange entre l'UE et les ACP, ces accords mettent en péril les pays dont l'économie dépend largement de l'agriculture. Mais les intentions de l'Europe laissent perplexe pour plusieurs autres raisons. Elle utilise d'abord la menace de sanctions comme arme de persuasion dans ses négociations. Ensuite, les APE trouvent leurs racines dans des structures héritées du passé colonial. Enfin, une fois encore, l'aide au développement fait partie des fers de lance de ces accords. Pourtant, les structures de dépendance sont précisément celles que l'on devrait abolir petit à petit.

En plus d'être affaiblis par la dépendance à la prétendue aide au développement, les leaders africains témoignent d'une confiance aveugle envers leurs mentors européens. L'élite colonisée a développé une sorte de « complexe d'infériorité » qui la pousse à signer des accords injustes. Là aussi, l'histoire coloniale persiste. Yash Tandon attire

l'attention sur le processus de signature en lui-même : *« Dans leur confort européen, les ambassadeurs africains sont complètement déconnectés des réalités de leurs pays et signent tout. On dit que l'Afrique de l'Est a signé les accords, alors que ce sont les bureaucraties présents en Europe qui l'ont fait. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest signe également sous l'effet de la pression. »*

Guerres et paix commerciales

D'une part, l'OMC s'est dotée d'un « pouvoir judiciaire » qui émet des sanctions commerciales et auprès duquel ceux qui s'estiment lésés peuvent porter plainte. De cette manière, si une grande entreprise transnationale se sent lésée par la législation d'un État, elle peut faire pression pour tenter des actions. Cette logique possède un côté pervers au sens où elle favorise la loi du plus fort : seuls les lobbies les plus puissants peuvent faire appel à cette « protection ». Avec toutes les dérives que cela implique.

D'autre part, le régime de la propriété intellectuelle a laissé les semences et la biodiversité à la merci des grandes sociétés transnationales. Les droits de propriété leur attribuent le pouvoir illégitime d'exploiter les ressources et d'asservir les paysans ordinaires qui se débrouillaient jusqu'alors très bien.

Mais si le commerce, c'est la guerre, l'histoire n'est pas finie. Dans la lutte entre puissants et faibles, les faibles se révoltent dorénavant. Une vraie résistance voit le jour, l'OMC en est presque paralysée. L'Amérique latine a bloqué les accords de libre-échange que les USA voulaient étendre au monde entier, la Chine et le Brésil font obstacle aux programmes du G7, de nouveaux réseaux consolident la coopération Sud-Sud... C'est là que le développement prend tout son sens : les gens n'acceptent plus d'être passifs. L'indécence du néocolonialisme et le déni occidental de l'impérialisme n'ont plus lieu d'être. Yash Tandon appelle à la mobilisation populaire : *« L'ère de la guerre est finie, l'heure est venue pour la véritable indépendance. La résistance, c'est la solidarité. Cela ne signifie pas que l'on ne puisse pas travailler ensemble, mais qu'on doit travailler autrement. »* Parce que les plus belles résistances viendront des gens, il invite son lecteur à quitter ce gros navire en péril qu'est le capitalisme et à lancer, comme lui, des milliers de bateaux sur l'océan. ♦

Déclaration de la société civile ouest-africaine sur la résilience en Afrique de l'Ouest (extraits)

Les Représentants de la société civile ouest africaine, présents le 28 octobre 2015 à Milan en Italie, dans le cadre de la journée des Organisations de la société civile ouest-africaines et européenne :

(...)

Demeurent convaincus que les exploitations familiales, dans lesquelles les femmes et les jeunes jouent un rôle prépondérant, sont en mesure d'assurer la souveraineté alimentaire de notre région, à condition qu'il y ait des politiques publiques favorables à leur développement complétées par des financements publics adéquats et des mesures incitatives qui rendent attractives les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;

Demeurent convaincus que l'accroissement de la résilience se réalisera s'il y a des engagements fermes et ambitieux pour des mesures financières incitatives et une recherche agricole inclusive et participative pour promouvoir les initiatives et pratiques agro-écologiques, celles-ci permettant de relever les défis de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition tout en offrant des avantages sur l'adaptation au changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles ;

Estiment qu'une meilleure prise en compte du changement climatique et des aspirations des femmes, des jeunes, qu'un accès aux financements appropriés intégré dans les politiques agricoles ainsi que le renforcement de

la protection des marchés, demeurent indispensables pour la stabilité et le développement de la région ;

(...)

Réaffirment que la politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) et les politiques et programmes nationaux sont les cadres de référence et les priorités de toutes les interventions dans le secteur agricole de notre région, conformément aux pactes qui marquent les engagements de toutes les parties prenantes. Ces politiques constituent le ciment de notre capital social ;

Demandent à la Cedeao, à l'Uemoa une véritable

cohérence des politiques et à l'Union européenne et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, un alignement de l'ensemble de leurs appuis relatifs au développement agricole sur la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (Ecowap).

Demandent aux institutions régionales, notamment la Cedeao et l'Uemoa, d'assurer une meilleure coordination des interventions des différents partenaires visant le développement agricole et la résilience.

Pour lire la version complète de cette déclaration consultez les bonus de cette édition de Défis Sud sur le site de SOS Faim-Belgique

Amérique Latine : comment tendre vers un plaidoyer efficace ?



Atelier d'échange à Lima.

Les communautés rurales l'ont bien compris : il faut renforcer le travail d'incidence politique pour que les paysans jouissent de conditions de travail favorables. C'est à cette fin que

les organisations belges de coopération actives dans les pays andins (Pérou, Bolivie, Equateur), qui sont SOS FAIM, TRIAS, ADG, AUTRE TERRE et VECO ont organisé à Lima du 27 au 29 octobre dernier, un atelier d'échange et de renforcement de capacités des paysans sur le thème du plaidoyer politique.

Même s'ils sont traversés par des contextes politiques et économiques différents, les pays andins sont confrontés à un même défi : voir des réglementations favorables au développement de l'agriculture familiale votées, et mises

en œuvre, dans des pays où l'extraction des ressources minières et agricoles tend à supplanter l'intérêt des communautés rurales.

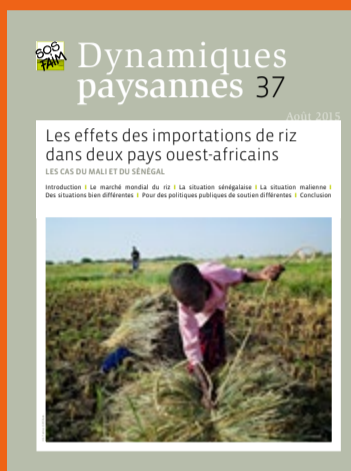
Au cours de ces 3 jours d'ateliers, les 40 participants ont échangé sur leurs pratiques, leurs expériences et les étapes nécessaires à la construction d'un plaidoyer efficace. Les participants ont particulièrement noté la nécessité de s'organiser, de créer des alliances et de se renforcer pour faire front commun.

Plus d'infos : Virginie Pissoort, vpi@sosfaim.org

Publications de SOS Faim

Les jalons de la mobilisation

À côté de Défis Sud, d'autres publications de SOS Faim répondent à la mission d'information du public sur les réalités vécues par nos partenaires du Sud. Ces publications sont les premiers jalons de la mobilisation.



Dynamiques paysannes

Une publication consacrée au développement des organisations paysannes, de l'agriculture et du monde rural. En raison de l'importance économique et sociale de l'agriculture dans les pays du Sud, SOS Faim a toujours privilégié le secteur agricole dans ses actions de soutien. Derniers numéros parus :

- N°37 Les effets des importations de riz dans deux pays ouest-africains : les cas du mali et du sénég
- N°36 Les défis des éleveurs : le cas du Bénin en Afrique de l'Ouest
- N°35 L'impact réel d'un réseau de greniers de sécurité alimentaire : Le cas du Nord du Burkina Faso



Zoom microfinance

Une newsletter consacrée à la présentation d'initiatives en matière de microfinance. Depuis 15 ans, SOS Faim appuie des programmes de microfinance et souhaite partager ses expériences. Derniers numéros parus :

- N°45 La performance sociale : plus qu'une belle vitrine ?
- N°44 Le fonds de garantie, une réponse au risque de crédit agricole
- N°43 Effets de la réglementation en microfinance : le cas de l'Afrique de l'ouest



Dajaloo

Se rassembler pour faire changer les choses!

Le magazine qui donne cinq fois par an des idées pour agir au Nord et propose des articles abordables sur:

- Les grandes questions du petit monde du développement.
- Les prises de position et les projets de nos partenaires.
- Les actions de mobilisation de SOS Faim.
- Les actes à poser pour faire changer les choses.

Pour vous abonner gratuitement : cra@sosfaim.org

Les numéros sont consultables sur notre site web : www.sosfaim.org